# Projet de parc photovoltaïque de Vignale

## Dossier de demande de permis de construire

*Décembre 2025*

# Résumé non technique de l'étude d'impact



Photomontage du projet depuis la RD 607

**EDF power solutions France, entité d'EDF power solutions, a initié en 2023 un projet photovoltaïque sur la commune de Vignale en Corse, pour le compte de la SAS CENTRALES PV CORSE.**

**L'étude d'impact** a pour objectifs principaux :

- d'aider le maître d'ouvrage à concevoir un projet respectueux de l'environnement, en lui fournissant des données de nature à améliorer la qualité de son projet et à favoriser son insertion dans l'environnement ;
- d'éclairer l'autorité administrative sur la nature et le contenu de la décision à prendre ;
- d'informer le public et de lui donner les moyens de jouer son rôle de citoyen lors de l'enquête publique.

**Le résumé non technique** donne un aperçu global du projet tout en synthétisant l'étude d'impact sur l'environnement conduite dans le cadre de l'élaboration de ce projet. Des renvois à l'étude d'impact intégrale permettent au lecteur d'approfondir sa connaissance du projet.



Parc photovoltaïque EDF power solutions de Narbonne
(crédit photo EDF power solutions)

# SOMMAIRE


**Pourquoi un projet photovoltaïque à Vignale ? ..... 3**

Localisation du projet..... 4

Politique énergétique : du global au local ..... 5

L'engagement d'EDF pour le solaire ..... 6

Les atouts du site de Surbajo à Vignale ..... 7

**Description du projet proposé..... 8**

Le contexte du site étudié..... 9

Le projet retenu ..... 11

**Intégration des études environnementales dans le projet 15**

L'étude d'impact environnementale..... 16

Évolution probable de l'environnement : « avec » ou « sans » projet..... 18

Milieu physique..... 19

Milieu naturel..... 21

Milieu humain ..... 26

Paysages et patrimoine..... 29

Synthèse globale des incidences résiduelles ..... 36

Synthèse des mesures..... 41

**Le projet en synthèse ..... 44**



**Adresse de Correspondance :**
**EDF power solutions – Mélanie DE AZEVEDO**
**Agence d'Aix-en-Provence**
**11 cours Gambetta – CS 70082**
**13182 Aix en Provence cedex 5**
**Tel: 06 35 83 01 14**
**mail : melanie.deazevedo@edf-power.com**

# Pourquoi un projet photovoltaïque à Vignale ?

**En synthèse**

La conduite d'un projet photovoltaïque à Vignale répond aux ambitions de la commune et du groupe EDF, sur un territoire engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique.

**Un parc photovoltaïque offre une nouvelle utilité au site de Surbajo- tout en minimisant les évolutions vis-à-vis de son environnement.**

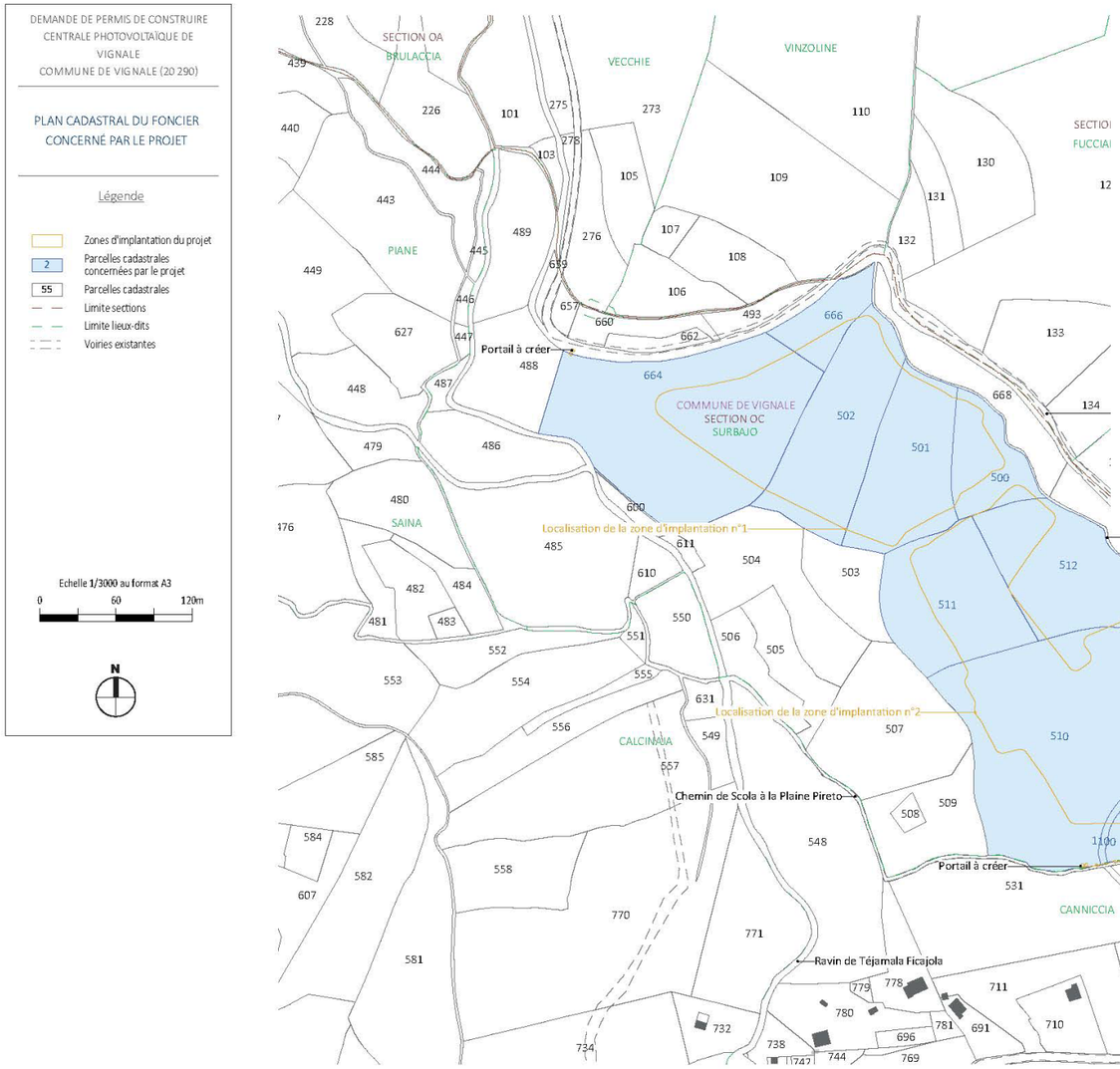


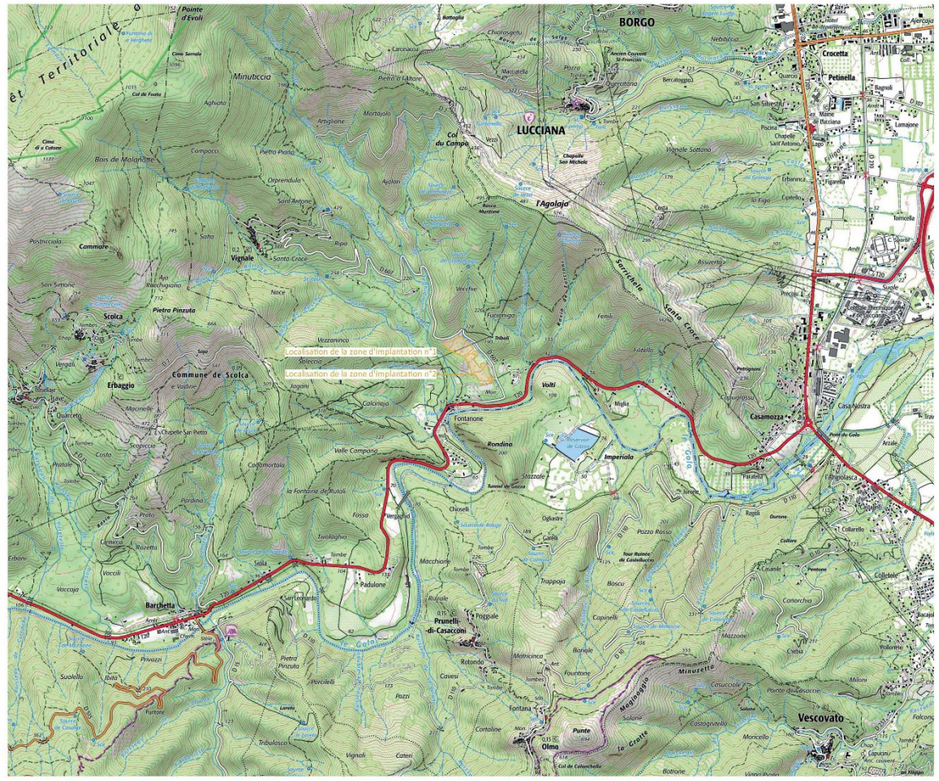
# Localisation du projet

***Le projet se localise sur la commune de Vignale, dans le département de la Haute-Corse, en Corse.***

Vignale est située dans la microrégion de la Marana et Golo, au nord-est de la Corse.

Plus précisément, la zone d'implantation du projet photovoltaïque est localisée en limite Sud de la commune, en retrait de l'axe routier RT 20 situé à environ 200 mètres au Sud.






**Site retenu pour l'implantation d'un parc photovoltaïque à Vignale (crédit photo EDF power solutions)**

La zone est occupée par un terrain présentant une faible pente, globalement orientée Nord-Sud et est composée d'une végétation essentiellement herbacée, et à proximité :

- Du ruisseau de Teghiamara à l'Ouest et du Golo au Sud ;
- Du quartier de Funtanone au Sud-Ouest..

# Politique énergétique : du global au local

## Un projet répondant à une problématique mondiale majeure : les gaz à effet de serre

Les activités humaines à travers notamment le bâtiment (chauffage, climatisation, …), le transport (voiture, camion, avion, …), la combustion de sources d'énergie fossile (pétrole, charbon, gaz), l'agriculture émettent beaucoup de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère est à l'origine du réchauffement climatique. Il est indispensable de réduire ces émissions de gaz à effet de serre, notamment en agissant sur la source principale de production : la consommation des énergies fossiles.

***Le projet s'inscrit dans un contexte mondial particulier : celui de la lutte contre les gaz à effet de serre.***

## L'énergie photovoltaïque pour infléchir la tendance

**L'utilisation de l'énergie solaire photovoltaïque est un des moyens d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre**. Cette énergie solaire est gratuite, prévisible en un lieu donné et durable dans le temps.

La production d'électricité à partir de l'énergie solaire engendre peu de déchets, n'induit que peu d'émissions polluantes et participe à l'autonomie énergétique du territoire qui utilise ce moyen de production.

***Le photovoltaïque joue un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs de la loi de transition énergétique.***

Pour parvenir à l'objectif 2030 – 32 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique local et 100 % d'électricité renouvelable dans le mix électrique d'ici 2050 pour la Corse –, des objectifs à chaque filière ont été précisés dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).,

La PPE Corse récemment révisée et publiée au JO du 02 juillet 2023 prévoit les objectifs ci-dessous en termes de production d'électricité relative à l'énergie radiative du soleil :

| | |
|---|---|
| 31 décembre 2023 | **+ 100** MW<br>par rapport à la puissance installée en 2015 |
| 31 décembre 2028 | **+ 270** MW<br>par rapport à la puissance installée en 2018 |

**La Corse] affiche une ambition forte en matière de transition énergétique, celle de l'autonomie énergétique d'ici 2050 (assurée par une production d'énergie 100 % renouvelable).** En Corse, l'électricité d'origine renouvelable a couvert 34 % des besoins en 2020. Le solaire photovoltaïque a couvert quant à lui 11% de l'électricité consommée en 2020. L'énergie photovoltaïque fait ainsi partie des énergies dites vertes à développer en priorité sur le territoire



**Parc photovoltaïque EDF power solutions de Narbonne**

## La transition énergétique à l'échelle locale

Le choix de l'implantation d'un parc photovoltaïque à Surbajo sur la commune de Vignale s'inscrit dans une dynamique locale en faveur de la transition énergétique.

***La communauté de communes et la commune prennent le parti d'agir dans le cadre de la transition énergétique.***

La communauté d'agglomération de Bastia et de la communauté de communes Marana-Golo élaborent actuellement **leur Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET),** confrontée comme d'autres territoires aux effets du réchauffement climatique. Les objectifs sont les suivants :

- Réduire les émissions de GES du territoire ;
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique ;
- Diminuer la pollution de l'air ;
- Améliorer l'efficacité énergétique ;
- Développer les énergies renouvelables

La commune de Vignale a par ailleurs en 2023 délibéré en faveur du développement du projet photovoltaïque.

**Le projet de centrale photovoltaïque à Surbajo s'inscrit donc pleinement dans cette dynamique locale.**

### « Le projet »

Dans l'ensemble du document, on désigne par l'expression « le projet » le projet de parc photovoltaïque porté par EDF power solutions à Vignale

### En savoir +

**Le détail des implantations solaires d'EDF power solutions** en France et dans le monde figure au chapitre I.1 de l'étude d'impact.

**La méthodologie détaillée de l'étude d'impact** est décrite au chapitre III de l'étude d'impact.

# L’engagement d’EDF pour le solaire

**EDF power solutions développe, construit et exploite des moyens de production d’énergies renouvelables et bas carbone ainsi que des solutions de flexibilité et de transport d’électricité.**

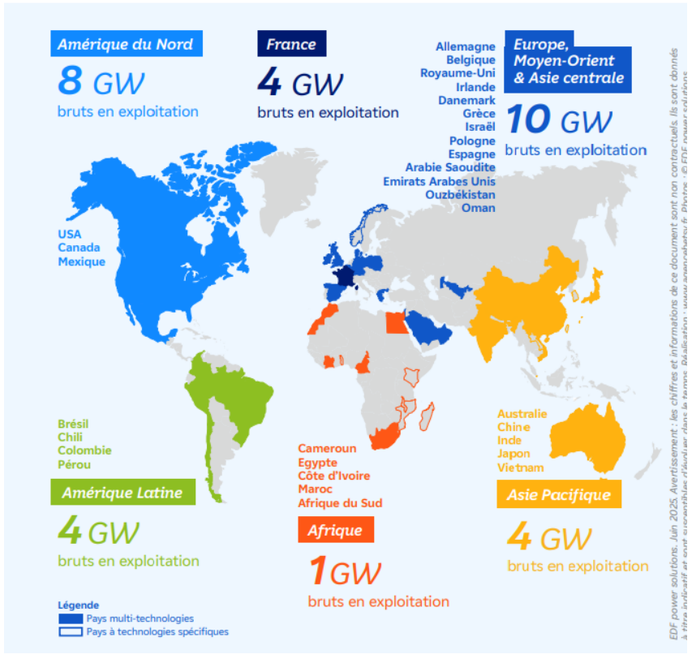
Spécialiste des énergies renouvelables, EDF power solutions France est un acteur français de la production d’électricité verte qui agit au côté des territoires depuis plus de 20 ans.

EDF power solutions est actif dans plus de 25 pays, principalement en Europe et en Amérique du Nord et plus récemment en Afrique, Proche et Moyen-Orient, Inde et Amérique du Sud. D'envergure internationale, l’entreprise dispose d’une capacité installée brute en exploitation de 31 GW dans le monde en mars 2025, l’éolien terrestre représentant 37 % et le solaire 32 % de cette capacité installée.

## Le photovoltaïque : une part croissante des activités d’EDF power solutions

**Le photovoltaïque représente une part croissante des activités d’EDF power solutions, atteignant 32 % du total des capacités installées en exploitation en mars 2025.**

EDF power solutions prouve depuis plusieurs années ses compétences dans le domaine du photovoltaïque avec aujourd’hui en France environ 970 MWc en fonctionnement (plus de 110 parcs) et plus e 350 MWc en construction en 2025.




**Répartition de l’activité d’EDF power solutions dans le monde en 2025**




**EDF power solutions opère de façon intégrée dans le développement, la construction, la production, l’exploitation-maintenance et le démantèlement de parcs de production d’énergie renouvelable**

### Politique environnementale d’EDF power solutions

Notre ambition est de concevoir des projets de manière responsable et durable, intégrés au mieux dans leur environnement naturel et humain, et contribuer ainsi à la lutte contre le changement climatique.

Pour accomplir cette ambition, dans une dynamique d’amélioration continue et à travers son Système de Management Environnemental, nous pouvons bénéficier de l’expertise d’une fonction Environnement internalisée au Groupe EDF power solutions et présent depuis la prospection, la réalisation des chantiers jusqu’à l’exploitation des installations solaires. Cette ambition repose également sur les conseils avisés d’experts externes indépendants (bureaux d’études, associations, chercheurs…) qui participent à la co-construction de nos projets.

Concrètement, EDF power solutions a mis en place différentes actions de maîtrise de l’environnement comme par exemple :

- L’enregistrement et le suivi tout au long de la vie du projet des mesures environnementales pris par la société en concertation avec les différentes parties prenantes ;
- Le respect des prescriptions (notamment environnementales) fixées dans les autorisations administratives ;
- La mise en place d’un Cahier de Charges Environnemental pour l’ensemble des prestataires intervenant sur les chantiers et lors de l’exploitation-maintenance des parcs ;
- La réalisation de suivis environnementaux en phase «chantier» et «exploitation» par des naturalistes et bureaux d’études externes reconnus et indépendants ;
- La formation et la sensibilisation des salariés et des prestataires aux bonnes pratiques environnementales, etc.

Ainsi, nous pouvons nous appuyer sur l’expérience de plus d’une centaine de parcs solaires en France, de taille et d’environnement très différents, mais aussi sur l’expérience acquise par la gestion environnementale de plus de 120 parcs éoliens en France.

# Les atouts du site de Surbajo à Vignale

## Les critères de choix du site

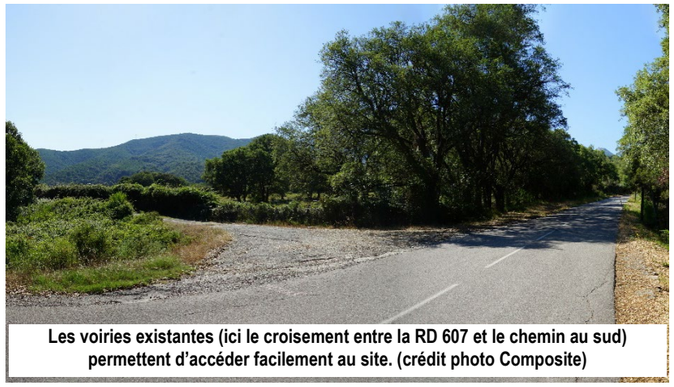
**Les préconisations nationales de développement d'un parc photovoltaïque au sol et le cadre réglementaire des Appels d'Offres de la Commission de Régulation de l'Energie (AO CRE) permettent de hiérarchiser la typologie des sites à prospecter. Un ensemble de critères techniques, réglementaires, économiques et d'acceptabilité viennent ensuite valider la sélection de ces sites pour le développement d'un parc solaire.**

EDF power solutions France priorise la recherche de sites pour le développement d'installation solaire au sol de la manière suivante :

1) L'ensemble des sites dégradés éligibles à l'AO CRE ;
2) Les délaissés de zones industrielles, commerciales ou artisanales ;
3) Les autres sites éligibles à l'AO CRE ;
4) Les terrains agricoles de potentiels moyens à faibles.

L'implantation d'un parc solaire photovoltaïque nécessite est conditionnée à un ensemble de critères techniques, économiques et réglementaires, tels :

- Une irradiation solaire maximale ;
- Un terrain d'une superficie suffisante pour accueillir un parc photovoltaïque ;
- Une topographie relativement plane avec une bonne exposition au sud et une absence d'ombrage ;
- La proximité d'un poste électrique et d'une ligne électrique de capacité suffisante pour le raccordement du parc ;
- Les enjeux environnementaux ;
- Les enjeux paysagers ;
- Les Plans de Préventions des Risques naturels, technologiques ou d'inondations auxquels serait éventuellement soumis le site ;
- La présence de servitudes sur le site ;
- L'urbanisme.



Les voiries existantes (ici le croisement entre la RD 607 et le chemin au sud) permettent d'accéder facilement au site. (crédit photo Composite)

## Un site privilégié

Deux critères sont des prérequis pour initier un projet photovoltaïque :

- **La disponibilité foncière :** accord des propriétaires des terrains ;
- **L'acceptabilité locale** des élus, des riverains et des associations.

**Le choix initial du site de Surbajo à Vignale repose sur un certain nombre d'atouts qui en font un site privilégié pour l'accueil d'un parc photovoltaïque** :

### *Un site en dehors des principaux zonages règlementaires*

Une absence de zonage réglementaire concernant la biodiversité et le patrimoine culturel et paysager. Par ailleurs, le projet s'adaptera aux enjeux du milieu naturel par la mise en place de mesures d'évitement et de réduction.

### *Un espace disponible suffisant*

Suffisamment vaste pour préserver la végétation environnante, tout en garantissant une capacité de production d'électricité verte importante, au-delà des besoins de la commune de Vignale (capacité de production pour environ 3 570 habitants).

### *Un niveau d'ensoleillement de qualité*

Grâce à une orientation au sud et à la déclivité du terrain. Par ailleurs, la Corse qui présente une radiation relativement avantageuse, de l'ordre d'environ 1600 kWh/m²/an pour le site retenu.

### *La proximité de points d'injection pour l'électricité produite*

La commune de Lucciana dispose d'un poste « source » (à 5,5 km) point de départ des réseaux de distribution de la commune, sur lesquels l'électricité verte produite par le parc photovoltaïque sera évacuée pourra être consommée localement.

### *Des chemins d'accès disponibles*

Le site est accessible directement par la RD 607 puis par un chemin communal existant.



Le poste « source » de Lucciana est à environ 5,5 km. (crédit photo EDF power solutions)



Photos du site depuis la départementale RD 607 (credit photo Composite)

**En savoir +**

**Les atouts du site** sont détaillé au chapitre V de l'étude d'impact

# Description du projet proposé

**En synthèse**

**Le projet de parc photovoltaïque de Vignale à Surbajo apparaît justement dimensionné et parfaitement intégré à son environnement mixte rural et urbain local.**

Une installation photovoltaïque ne génère pas de gaz à effet de serre durant son fonctionnement. Elle ne produit aucun déchet dangereux et n'émet pas de polluants locaux.

**Les modules photovoltaïques** seront fixes, montés sur des structures métalliques légères, orientées, selon la topographie du site, vers le sud et inclinées de 22° environ. La hauteur maximale du bord supérieur de la structure sera de de 4,2 m. Cela permet de garantir l'utilisation du terrain par les animaux (bovins) dans les meilleures conditions de cohabitation, et d'assurer également la présence d'une lumière diffuse suffisante à la végétation tout en assurant une ventilation naturelle des modules. La largeur de chaque table sera de 4,5 m. Enfin, la distance entre deux lignes sera de 3 m en moyenne.

L**a quasi-totalité du site restera enherbée et conservera sa vocation agricole**. Seulement 2,8 ha sont couverts par des panneaux photovoltaïques sur les 6,5 ha de la surface du terrain d'implantation. Seuls 39,2 m² sont imperméabilisés (locaux techniques), le reste du site demeurant enherbé avec du pâturage bovin et un plan d'entretien de la végétation, permettant d'améliorer la qualité écologique du site.

**Le projet est entièrement réversible**, c'est-à-dire que l'ensemble des équipements seront démontés pour suivre les filières de recyclage en fin d'exploitation (environ 30 ans).

**La production de 11 GWh d'électricité verte permet de réduire chaque année l'émission de gaz à effet de serre** d'environ 1 500 tonnes d'équivalent CO2. Un volume qui vient compenser la production annuelle de CO2 de 150 français.



# Le contexte du site étudié

Les principaux enjeux identifiés au cours des études ont été pris en compte dans la définition du projet. Les enseignements qui en ont été tirés ont nourri le projet.

### *L'emprise est passée de 9 à 6,5 ha pour respecter les principaux enjeux :*

- Prise en compte des enjeux topographiques révélés par l'étude ;
- Réduction de la superficie du projet par l'évitement de secteurs présentant des sensibilités visuelles plus importantes ;
- Maintien et renforcement de poches de végétation/ bande arborée existantes pour filtrer les vues ;
- Habitats naturels et faune : évitement des habitats naturels présentant un enjeu modéré de conservation pour la faune (haie d'intérêt pour l'avifaune notamment et îlot de chênes lièges) ;
- Flore : mise en place de zones d'évitement autour des *Serapias parviflora* (flore protégée) ;
- Ajustement de la hauteur des structures photovoltaïques et suppression de la clôture sur les ¾ de la zone afin de pouvoir maintenir un accès à la ressource en eau pour le troupeau de bovins vers le ruisseau.

### *Une intégration paysagère du projet engagée en faveur du territoire*

Des améliorations paysagères ont été engagées dès la conception du projet :

- Maintien des bouquets de chênes lièges existants au sein du site et sur sa limite occidentale, afin de modérer l'emprise visuelle depuis les points de vues en rive opposée ;
- Préservation d'une trame végétale au sein du milieu ouvert afin de modérer la profondeur du champ visuel sur le site du projet (maintien des haies existantes) ;
- Maintien des bandes arborées existantes pour maintenir la végétation périphérique existante au regard des perceptions immédiates et surplombantes + Renforcement de la végétation sur le pourtour du projet ;
- Suppression de certaines structures photovoltaïques au Sud afin d'augmenter la distance de recul vis-à-vis de la parcelle voisine, classée comme constructible dans le document d'urbanisme ;
- Les locaux techniques seront insérés dans leur environnement : choix de teinte en harmonie avec l'environnement local (habillage en bardage bois de liteaux ajourés du poste de transformation/livraison combiné) ;
- Choix de clôture type agricole avec grillage en acier galvanisé à maille large et poteaux en bois.



**Photos du site depuis l'accès au sud (credit photo Composite)**

### *Pérennisation de la vocation naturelle et agricole, même sous les panneaux photovoltaïques*

- Maintien de la surface enherbée, même sous les panneaux photovoltaïques ainsi que des bouquets de chênes lièges existants au sein du site ;
- Seuls les locaux techniques, la piste renforcée et les pieux artificialiseront le sol ;
- Maintien/pérennisation d'une activité de pâturage bovin ;
- Adaptation de la hauteur des structures photovoltaïques et de la clôture afin de prendre en compte la présence du troupeau de bovins.

**En savoir +**

Les améliorations apportées sont détaillées au chapitre V.5 de l'étude d'impact

### *Préservation voire amélioration des qualités écologiques du site*

- L'exclusion des zones constituant des haies d'intérêt pour l'avifaune et en particulier pour la Pie Grièche écorcheur ;
- La préservation de l'îlot boisé de chênes lièges et des zones de lisières favorables à l'avifaune en périphérie ;
- La mise en place de zones d'évitement autour des *Serapias parviflora* (flore protégée) ;
- La clôture sera équipée de passe faune pour la petite faune.

### *Le parc photovoltaïque sera entièrement clôturé et sécurisé*

- Clôtures naturelles par la présence de haies d'une hauteur important et complément par une clôture grillagée de 2 m de hauteur sur la zone sud pour éviter toute intrusion.
- Surveillance électronique du site 7j/7 et 24h/24.
- Équipements électriques protégés (postes, liaisons souterraines) et dispositif de secours mis en place conformément aux préconisations des services de sécurité incendie départementaux.

### *Respect du cadre de vie durant le chantier de construction du parc photovoltaïque*

- Procédures et engins de chantier adaptés pour limiter la gêne des riverains (bruits, poussières…).
- Pas de travaux de nuit.
- Suivi environnemental pour réduire les impacts sur la biodiversité.
- EDF power solutions - qui a une expérience de près de 20 ans de ce type de travaux - s'engage à définir les modalités du chantier avec les élus locaux, les services de l'État, les associations et les riverains.



Photos du site - ronciers (credit photo Ingecorse)




Flyer de la permanence d'information – EDF power solutions

### La concertation avec le territoire et l'information locale

Mi 2023, EDF power solutions France a initié un projet de centrale photovoltaïque à Vignale. Dès lors, la société a travaillé étroitement avec la commune pour faire émerger un projet en phase avec les attentes locales. Une délibération du Conseil Municipal de Vignale a d'ailleurs été prise en faveur du projet en novembre 2023.

Courant 2024, la société a par ailleurs mené différentes études – techniques, paysagères et environnementales – et **rencontré plusieurs acteurs locaux** pour prendre en compte en amont les enjeux de ce site (Chambre d'agriculture de Haute-Corse, Préfecture de Haute-Corse, Maires de communes limitrophes via le comité de projet, …).

Un **comité de projet** a été réalisé le 23/04/202. Ce dispositif a pour but d'échanger autour de la faisabilité et des conditions d'intégration du projet sur le territoire. Le compte-rendu de ce comité de projet a été publié sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : https://vignale.fr/wp-content/uploads/2025/06/COMPTE-RENDU-EDF.pdf

EDF power solutions France a également souhaité initier **une démarche d'information et de dialogue avec les habitants de Vignale** pour finaliser la conception du projet. La société a ainsi proposé à la mairie un dispositif d'échanges et de rencontres avec les habitants de la commune.

Le mardi 17 juin 2025, de 14h à 17h à la mairie de Vignale, les habitants étaient invités à s'informer, poser leurs questions et partager leurs remarques sur le projet de centrale photovoltaïque de Vignale.

Les habitants résidant à proximité directe de la zone d'étude du projet ont également été contactés par téléphone afin de les informer du projet et les inviter à cette permanence d'information.

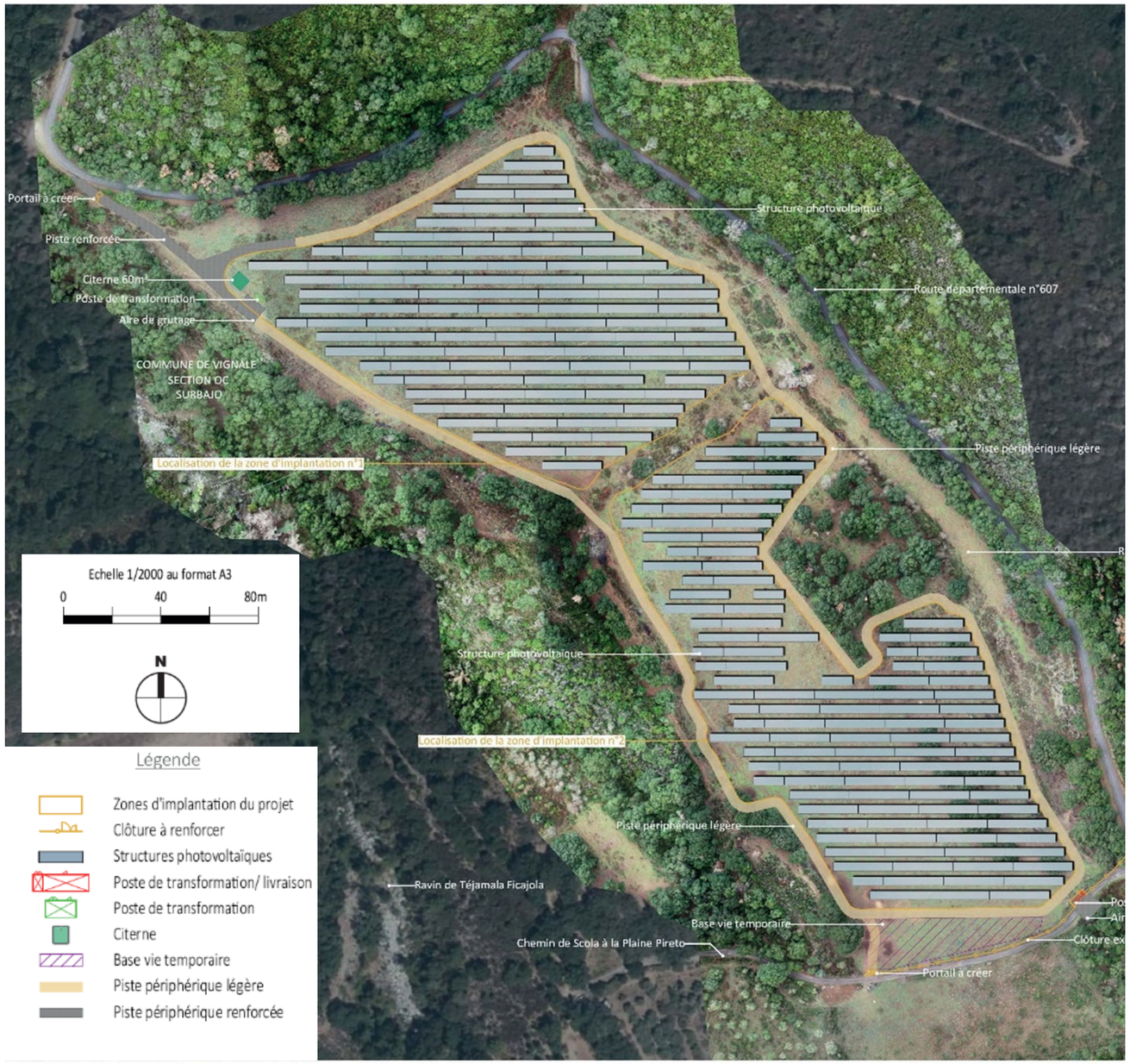
Enfin, le dispositif d'information et de dialogue mis en place auprès des habitants avait pour objectif d'informer et d'enrichir le projet, préalablement aux dépôts des demandes d'autorisations administratives. Malgré une communication déployée à travers du contenu publié via les outils de communication habituels de la mairie de Vignale, une faible participation du public a été constatée. EDF power solutions a néanmoins pu répondre à plusieurs questions soulevées par deux habitants présents lors de la permanence d'information.

**EDF power solutions France aura à cœur de poursuivre des temps d'information et d'échanges avec les différents acteurs du territoire, élus et habitants tout au long du projet.**

# Le projet retenu

Le projet photovoltaïque de Vignale s'étend sur 6,5 ha environ et atteindra une puissance totale d'environ 8 MWc.

Elle permettra ainsi de produire environ 11 000 MWh/an, d'alimenter près de 3 570 habitants  et de réduire l'émission de gaz à effet de serre d'environ 1500 tonnes d'équivalent CO2  par an.




## Le projet en chiffres

### Superficie

- Emprise de l'implantation du projet :  6,5 ha
- Surface projetée au sol de l'ensemble des capteurs solaires : 2,8 ha environ

### Technologie

- Nombre de modules : 11 100 environ
- Technologie : Mono Cristallin fixe

### Production

- Puissance : 8 MWc environ
- Production annuelle estimée : 11 000 MWh/an

→ *Cette production couvrira **les besoins en électricité de l'équivalent de près de 3 570 habitants***

→ *La centrale photovoltaïque permettra d'**éviter chaque année l'émission d'environ 1 500 tonnes de $CO_2$***

### Travaux et raccordement

- Raccordement possible : liaison souterraine jusqu'au poste source de Lucciana à 5 500 m
- Durée du chantier : 6 à 8 mois environ

### Environnement, paysages et agriculture

- Choix de la zone d'implantation en dehors de tout zonage environnemental ou paysager ;
- Evitement des secteurs à fort enjeux écologiques (haies d'intérêt, stations de flore protégée, etc.) ;
- Amélioration de l'insertion visuelle du projet à travers ses mesures d'évitement (recul d'implantation) et de réduction (plantations, teinte/habillage des locaux techniques, …) ;
- Préservation de l'activité agricole existante : pastoralisme bovin.

**En savoir +**

Le chapitre II.5 de l'étude d'impact détaille le projet retenu

## Les données techniques du projet

| Modules et tables | |
|---|---|
| Ensoleillement de référence (kWh/m²/an) | 1 512,5 |
| Nombre de tables | Environ 220 |
| Dimension d'un module | ≈ 2 m² |
| Dimensions d'une table | Pour les tables d'une longueur de 31,2 m : 149 m²<br>Pour les tables d'une longueur de 16,2 m : 77,2 m² |
| Hauteur minimale du module par rapport au sol | 2,2 m |
| Hauteur maximale du module par rapport au sol | 4,2 m |
| Inclinaison des structures (degré) | 22° |
| Espacement des tables | 20 cm sur une même rangée<br>3 m entre deux rangées environ |
| Type de fixation au sol | Pieux métalliques |
| Surface totale des tables en projection au sol | ≈ 28 000 m² |
| **Postes électriques** | |
| Nombre de postes de conversion | 1 |
| Dimensions | 2,8 m x 5 m ⇒ 14 m² - 2,9 m de haut |
| Nombre de postes de livraison/conversion | 1 |
| Dimensions | 2,8 m x 9 m ⇒ 25,2 m² - 2,9 m de haut |
| Surface totale des postes électriques | 39,2 m² |
| **Raccordement** | |
| Raccordement pressenti (poste et linéaire) | Poste source de Lucciana à 5 500 m vers l'Est |
| **Accès et clôture** | |
| Linéaire total de piste interne | Environ 1 500 ml de pistes ≈ 7 500 m² |
| Linéaire de clôture | ≈ 160 m |
| Hauteur de la clôture | 2 m |
| Nombre de portails | 2 |
| **Aménagements annexes** | |
| Citernes | 1 citerne de 60 m² unitaire |

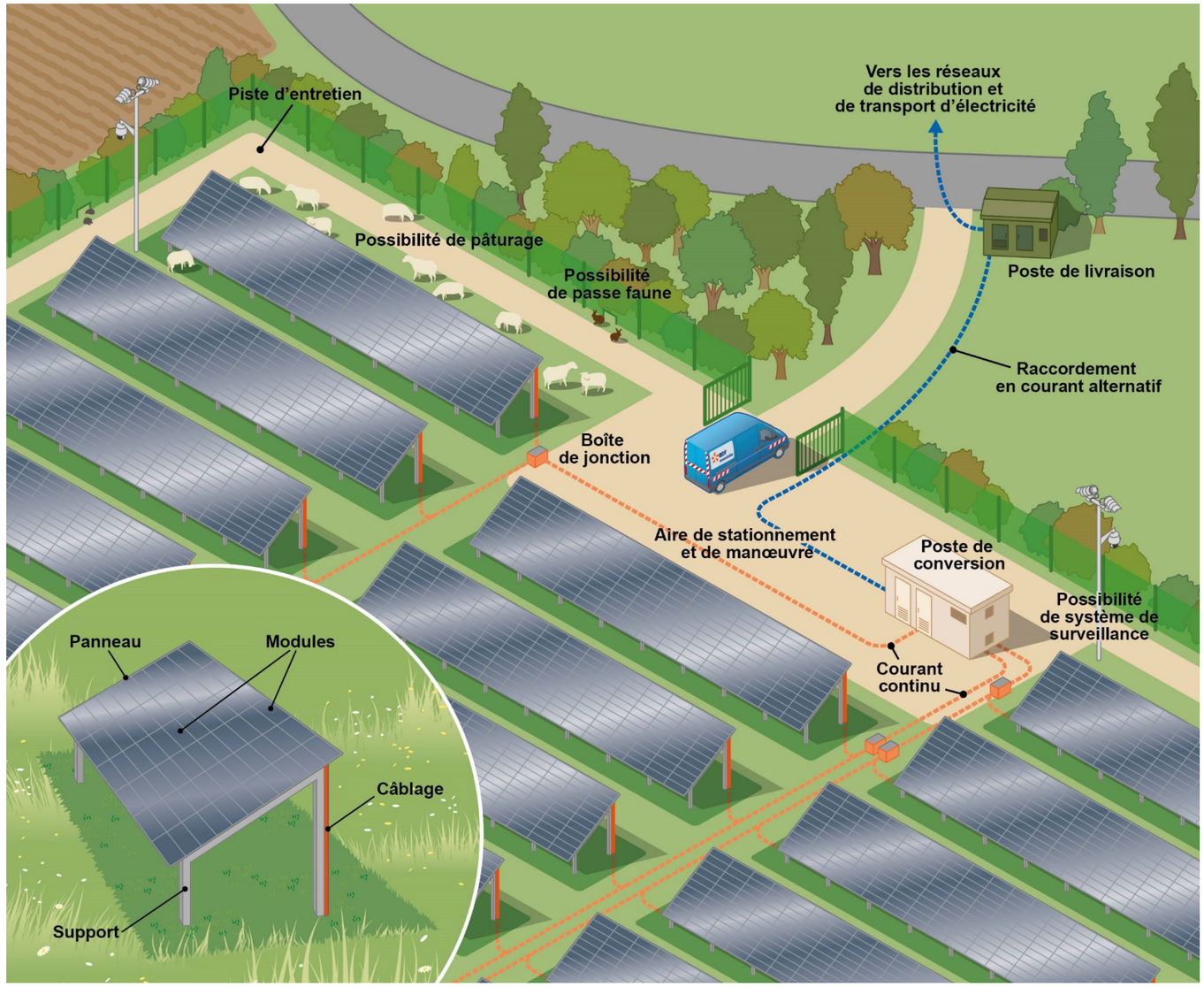
## Composition d'un parc

Une centrale solaire est composée :

- de **modules (ou panneaux)**, résultants de l'assemblage de plusieurs **cellules**. Ces modules sont conçus pour absorber et transformer les photons en électrons. Ils transforment ainsi l'énergie électromagnétique en énergie électrique ;
- d'un réseau électrique (détaillé ci-après) ;
- de **chemins d'accès** aux éléments de la centrale ;
- d'une **clôture** afin d'en assurer la sécurité ;
- de moyens de communication permettant le **contrôle et la supervision à distance** du parc photovoltaïque.

La grande majorité de l'électricité consommée en France provient de la filière nucléaire (près de 90%). D'après l'OCDE, la fourniture d'un kWh d'électricité induit une émission comprise entre 50 et 80 gCO²/kWh/an. En revanche, en Corse, les émissions de CO² par kWh sont nettement plus élevées. Le contenu carbone du kWh final est de 481 gCO²/kWh/an en Corse (données 2020).

Avec une production de 11 000 MWh/an, on peut estimer un évitement de CO² de 8 417,5 tonnes par an, soit, pour un fonctionnement prévisionnel de 20 ans, 168 350 tonnes de CO².




Fonctionnement général d'un parc photovoltaïque (Source : Guide de l'étude d'impact pour les installations photovoltaïques au sol 2011)

## Modules et structures

Les modules photovoltaïques, fixes, seront montés inclinés sur des structures métalliques légères pour former des tables alignées selon des rangées. Les dimensions d'un module seront d'environ 2 m². Les structures sont inclinées afin de positionner les modules de manière optimale par rapport aux rayons solaires. Pour ce projet, elles seront orientées vers le Sud et inclinées d'environ 22°. Les structures sont prévues pour laisser un espace d'environ 13 à 21 mm entre chaque module afin de laisser passer la lumière et l'eau de pluie qui pourra alors s'écouler.

### *Une hauteur maximale des panneaux de 4,2 m, adaptée à la présence de bovins*

Les fondations assureront l'ancrage au sol de l'ensemble. La technique de pieux enfoncés dans le sol est ici privilégiée et sera confirmée par une étude géotechnique préalable. La profondeur d'ancrage dans le sol sera de 2 m de profondeur en moyenne (maximum 3,5 m). **Au plus haut, la hauteur maximale du bord supérieur des structures sera de 4,2 m par rapport au sol. La hauteur du bord inférieur de la table avec le sol sera d'environ 2,2 m.**



Travaux d'enfouissement de câbles (crédit photo : Ectare)

## Le raccordement électrique

Le raccordement du parc photovoltaïque se compose de deux parties distinctes :

**1ère partie : les réseaux et équipements internes au site de production :**

- Câblage électrique inter-panneau, puis enterré,
- **1 poste de transformation** de l'énergie, pour une surface totale d'environ 14 m2, sera implanté sur le site afin de limiter leur impact visuel, sonore et limiter ainsi les longueurs des câbles électriques.
- Il est également prévu d'installer un poste de transformation dans un local technique combinant ce poste de transformation ainsi que le **poste de livraison,** frontière avec le réseau de distribution publique (EDF SEI) , implanté à l'extérieur du site, à proximité de la voie communale et de surface au sol environ 25,2 m².

**2ème partie : le réseau électrique externe jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution (EDF SEI).**

- ***Raccordement*** en souterrain sur le point d'injection le plus proche et disposant de la capacité d'accueil suffisante.



Photomontage présentant les modules de la centrale ainsi que le poste de transformation/livraison de l'énergie (crédit photo : Composite)

## Les voies de circulation et aménagements connexes

**L'accès principal au site se fera depuis la Route Départementale 607 puis par la voie d'accès communale existante, irriguant le quartier de Funtanone au sud du projet.**

Pour permettre l'accès aux structures pour les équipes de maintenance, d'entretien et de secours, plusieurs types de pistes seront aménagés :

- Une piste vers le poste de transformation : d'une longueur d'environ 165 mètres et 5 m de largeur, elle conduira aux postes de transformation, depuis le portail d'entrée situé au nord. Elle sera éventuellement renforcée pour permettre d'atteindre une portance suffisante pour le passage des véhicules de transport ;

- Les autres pistes plus légères (périphériques et internes) : d'une longueur d'environ 1 430 m et de 5 m de largeur, elle sera réalisée entre la clôture et les structures.

D'une façon générale, la matérialisation de voies de circulation sera limitée au strict nécessaire permettant de répondre à la fois aux exigences du SDIS, aux besoins et contraintes liés à l'exploitation/maintenance de la centrale photovoltaïque, aux besoins liés à l'activité agricole.

### *L'ensemble du site sera clôturé et sécurisé*

**Ainsi, dans le cas d'un site de pâturage accueillant un troupeau de bovins, l'ensemble du périmètre du projet photovoltaïque sera protégé par la végétation existante sur les ¾ du site (haies d'une hauteur importante) ainsi qu'une clôture agricole au sud,** garantissant ainsi le maintien des animaux au sein de leur emprise de pâture, la protection des animaux, mais aussi la sécurité des équipements contre toute tentative de vandalisme et d'accès aux parties sensibles du site.

Cette clôture sera remplacée par une clôture conservant un caractère agricole, constituée d'un grillage en acier galvanisée, à maille large pour favoriser la transparence visuelle de celui-ci et de poteaux bois pour s'inscrire dans le vocabulaire du pré.

**Le site sera accessible par deux portails à deux ventaux de 5 m de largeur par 2 m de hauteur, permettant l'accès aux véhicules nécessaires à la maintenance mais aussi aux véhicules d'intervention en cas d'accident ou d'incendie (pompiers…).**

Par ailleurs, un système de surveillance à distance (caméras infrarouges) permettra de détecter les intrusions ou tentatives d'intrusions, et d'alerter en temps réel la société de surveillance.

Les bâtiments techniques (transformateurs et livraison) seront dotés de dispositifs de suivi et de contrôle. Chaque local étant relié au réseau téléphonique, les informations seront renvoyées vers les services de maintenance et le personnel d'astreinte.

Enfin, un système de coupure générale sera mis en place. Des extincteurs sont disponibles dans les postes et les consignes de sécurité y sont affichées.

**En savoir +**

Les phases opérationnelles du projet sont détaillées au chapitre II.6 de l'étude d'impact

**Un hectare (ha)** est une surface équivalente à un carré de 100 m par 100 m.

**Le Mégawatt Crète (MWc)** est l'unité mesurant la puissance installée de la centrale photovoltaïque.

**Le Mégawatt heure (MWh)** est une unité d'énergie produite ou consommée, correspondant à une puissance d'un Mégawatt pendant une heure.

## La construction du parc photovoltaïque

Le chantier s'étendra sur une période **d'environ 6 à 8 mois**.

Plusieurs phases se succèdent depuis la préparation du chantier à la mise en service du parc photovoltaïque :

- Travaux préparatoires : débroussaillage, nettoyage général du terrain, mise en place de la base de vie, etc. ;
- Travaux de sécurisation (clôture) ;
- Réalisation de tranchées pour l'enfouissement des câbles d'alimentation ;
- Aménagements des accès ;
- Préparation du terrain (nivellement et terrassement) ;
- Pré-forge pour les pieux supportant les modules ;
- Montage des supports des modules ;
- Pose des modules photovoltaïques sur les supports ;
- Installation des équipements électriques (onduleurs et transformateurs, poste de livraison), puis raccordements ;
- Essais de fonctionnement.

L'ensemble des installations temporaires (base de vie, zone de stockage) ne seront utiles que lors du chantier et seront systématiquement démontées et le terrain remis en état à la fin du chantier. La base de vie et la zone de stockage seront installées sur site ou à proximité.

La signalétique sera installée : limitation de vitesse, panneaux d'orientation sur le chantier, mise en défens des zones sensibles (localisation des réseaux, préservation de l'environnement)…

Les fondations assureront l'ancrage au sol de l'ensemble. Leurs dimensions sont calculées au cas par cas, en fonction de la taille des structures et de la nature du terrain d'implantation qualifiée lors des études géotechniques menées en amont de la construction du parc.

Les travaux de réseaux électriques internes seront réalisés simultanément aux travaux des pistes afin de limiter les impacts.

***Une attention particulière est portée à la gestion des ruissellements, des déchets et la prévention des pollutions pendant le chantier.***

Un cahier des charges environnemental sera établi pour la période de travaux : il comportera des prescriptions visant à garantir l'exécution des travaux dans le respect de l'environnement notamment naturel et aquatique et à garantir la propreté du chantier. Le suivi sera réalisé par un bureau d'études externe.



**Travaux de montage des supports des modules (crédit photo :Ectare)**

## Exploitation du parc photovoltaïque

Le personnel qui interviendra sur le site de façon ponctuelle devra posséder des qualifications techniques précises correspondant à leur fonction et à leur niveau de responsabilité. L'exploitation de ce site nécessite :

- Un « Gestionnaire d'actif » qui assure la supervision et la conduite de l'installation : suivi du fonctionnement, des alertes, de la production, de l'entretien, etc.
- Une équipe « Maintenance » qui réalise les opérations de maintenance (préventive ou curative) sur l'installation.

### *Une astreinte 24h sur 24*

L'ensemble du parc photovoltaïque est en communication avec un serveur situé au poste de livraison du parc, lui-même en communication constante avec l'exploitant. Ceci permet à l'exploitant de recevoir les messages d'alarme, de superviser, voire d'intervenir à distance sur le parc. Une astreinte 24h sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an, est organisée au centre de gestion de l'exploitant pour recevoir et traiter ces alarmes.

Le photovoltaïque étant une technologie statique (sans pièce en mouvement), la maintenance et l'entretien des parcs concernent essentiellement les équipements électriques et la végétation :



**Remplacement de module (crédit photo EDF power solutions)**

- L'entretien des espaces verts situés à l'intérieur de la clôture sera assuré par pâturage bovin, éventuellement en complément de façon mécanique. Toute utilisation de produits phytosanitaires à l'intérieur des parcs d'EDF power solutions est proscrite conformément à la politique du Groupe EDF power solutions et à son SME (Système de Management Environnemental).
- Certains panneaux devront être remplacés tout au long de la vie du parc du fait de dysfonctionnements causés par un choc thermique, un choc mécanique ou une anomalie de fabrication. Il n'est pas nécessaire de prévoir de nettoyage régulier des panneaux pour éviter les pertes de production dues aux salissures, les modules étant autonettoyants. Les panneaux remplacés seront expédiés vers les filières de recyclage adaptées.

## Démantèlement du parc photovoltaïque et remise en état

**Modalité de démantèlement et de remise en état :**

Comme toute installation de production énergétique, la présente installation n'a pas de caractère permanent et définitif. Le démantèlement de l'installation consistera à déposer tous les éléments constitutifs du système, depuis les modules jusqu'aux câbles électriques en passant par les structures de support.

À la fin de la période d'exploitation, les structures seront enlevées. Le parc sera construit de telle manière que la remise en état initial du site soit possible et que l'ensemble des installations soit démontable.

Toutes les installations (bâtiments, structures porteuses des modules, …) seront retirées et transportées jusqu'à leurs usines de recyclage respectives.

Un cahier des charges environnemental sera fourni aux entreprises intervenant sur le chantier de démantèlement. D'une manière générale, les mêmes mesures de prévention et de réduction que celles prévues lors de la construction du parc seront appliquées au démantèlement et à la remise en état.

**Recyclage des modules :**

Les fabricants de modules photovoltaïques doivent désormais respecter les obligations de collecte et de recyclage des modules, à leur charge. Il s'agit en outre d'une obligation afin d'être lauréat à l'appel d'offres de la CRE. EDF power solutions veillera à sélectionner un fournisseur agréé de modules qui s'engage à fabriquer, utiliser et recycler les modules solaires en un cycle continu, pour ainsi contribuer à une amélioration constante de l'environnement.

***Tous les matériaux du parc sont recyclés***

# Intégration des études environnementales dans le projet

L’état actuel des terrains concernés par le projet ainsi que l’analyse de l’environnement proche ont permis de définir un certain nombre de sensibilités, prises en compte dans la définition du projet et présentées dans les pages suivantes, avec les mesures mises en œuvre et leurs incidences résiduelles sur l’environnement.



# L’étude d’impact environnementale

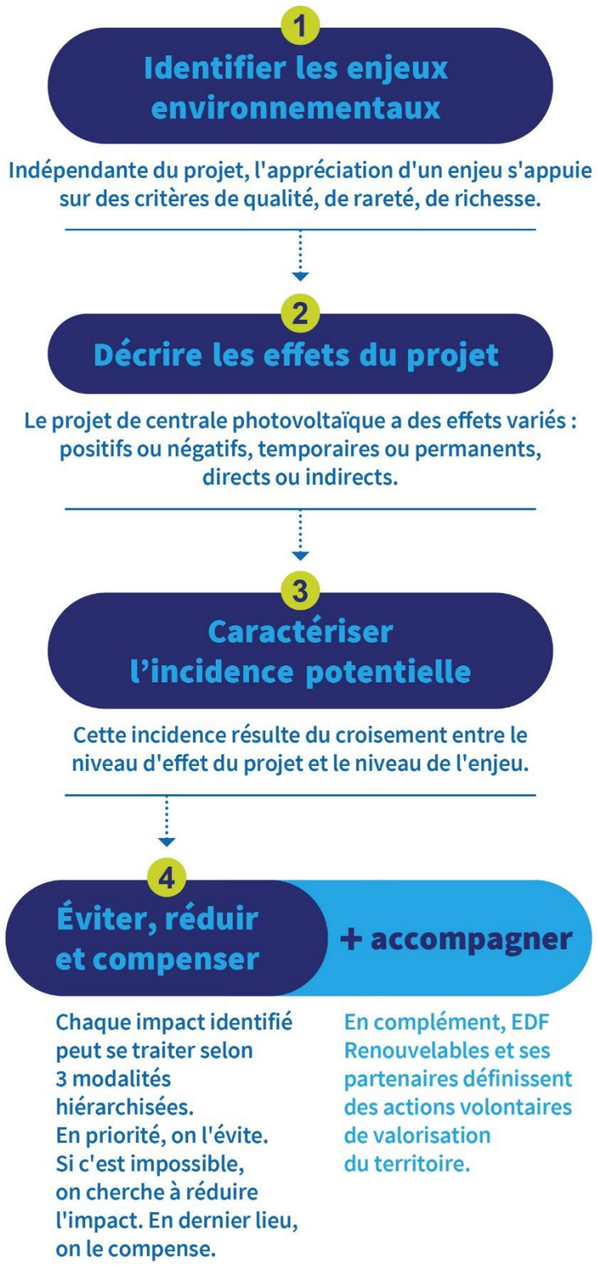
L’évaluation des enjeux du territoire et les incidences du projet sur l’environnement ont été élaborées à partir :

- d’une consultation des services administratifs concernés par le projet ;
- d’une recherche bibliographique et de plusieurs visites de terrain ;
- de l’important retour d’expérience ;
- de la synthèse et de la mise en cohérence des différents résultats d’étude ;
- de la concertation préalable et de ses enseignements ;
- de l’analyse des mesures préconisées afin de ne proposer que celles réalisables d’un point de vue technique, réglementaire et financier.

Sur la base des recherches relatives à l’ensemble des thèmes traités, l’étude d’impact environnementale du projet se présente sous la forme d’une description analysée des informations nécessaires à la bonne appréhension du contexte dans lequel ce projet s’intègrera et comment il s’y intégrera.



Photos du site (crédit photo : Ingécorse)




Les étapes de l'étude d'impact

### La règlementation sur les études d’impact environnementales

Conformément à l’article R.122-2 du code de l’Environnement, les projets d’ouvrages de production d’électricité à partir de l’énergie solaire installés sur le sol d’une puissance égale ou supérieure à 250 kWc font l’objet d’une évaluation environnementale. Ils sont ainsi soumis à étude d’impact.

Le contenu de l’étude d’impact est défini par l’article R122-5 du code de l’environnement modifié par le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes.

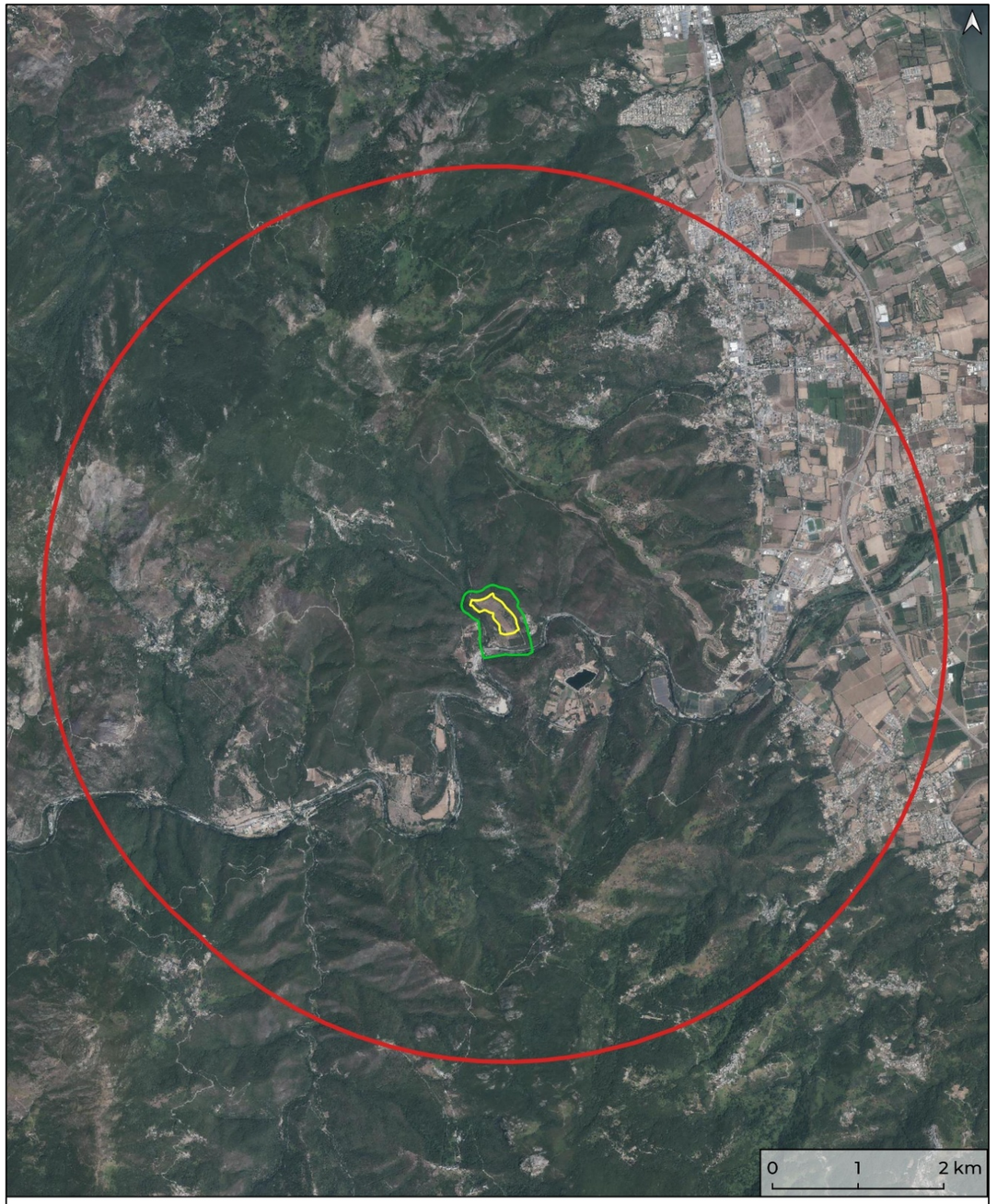
La présente étude d’impact a été réalisée par les bureaux d’études Ingecorse et Composite, en étroite collaboration avec l’équipe d’EDF power solutions.

## 3 niveaux géographiques d'étude

**L'aire d'étude « immédiate »** (AEI) correspond à la zone d'implantation potentielle du projet. Il s'agit des parcelles directement concernées par le projet. Il est également compris dans la zone d'étude immédiate, ses abords directs, à savoir ses franges correspondant aux premiers mètres extérieurs. Cette frange s'apprécie au regard de l'importance de la superficie de la zone d'étude, et des interactions qu'elle entretient avec les espaces périphériques immédiats. Dans la suite du rapport, si elle n'est pas précisée, la mention «zone d'étude» fait référence à la zone d'étude immédiate.

**L'aire d'étude « rapprochée »** (AER) correspond aux espaces limitrophes de la zone d'étude immédiate. Il s'agit des espaces avec lesquels la zone d'implantation potentielle entretient des liens étroits (corridor écologique, connexion avec un cours d'eau, réservoir de biodiversité, réserve trophique...), et ce sans pression majeure ni fragmentation significative.

**L'aire d'étude « éloignée »** (AEE) est matérialisée par une zone de 5 km de rayon autour de la zone d'étude immédiate. L'objectif de ce périmètre pour la présente étude faune et flore est de mettre en exergue les potentiels espaces protégés, ou présentant une richesse particulière à proximité du site. Ces espaces accueillent des espèces à l'intérêt particulier pouvant potentiellement se déplacer et pratiquer la zone d'étude.




**Légende**

- Zone d'études immédiate
- Zone d'étude rapprochée
- Zone d'études élargie (5km)

**Glossaire**

Un **enjeu** représente, pour une portion du territoire, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, culturelles, de cadre de vie ou économiques.
L'enjeu d'un élément de l'environnement est évalué sur des critères tels que sa qualité, sa rareté, son originalité, sa diversité et sa richesse.

Un **effet** est la conséquence objective du projet sur l'environnement indépendamment du territoire qui sera affecté :

par exemple, une installation engendrera la destruction de 1 ha de forêt.

L'**incidence** est la transposition de cet effet sur un milieu. L'évaluation d'une incidence sera alors le croisement d'un enjeu (défini dans l'état initial) et d'un effet (lié au projet).

Pour chaque incidence identifiée, les **mesures** d'évitement et de réduction prévues seront citées.

Ensuite, les « **incidences résiduelles** » seront évaluées en prenant en compte les mesures d'évitement et de réduction.

Le **scénario de référence** est la description de l'état actuel de l'environnement.

### En savoir +

L'évolution probable de l'environnement est détaillée au chapitre V.3 de l'étude d'impact

# Évolution probable de l'environnement : « avec » ou « sans » projet

| Thème environnemental | En l'absence de projet | Dans le cas où le projet se réalise |
|---|---|---|
| **Milieu physique (sols et sous-sols, risques naturels, climatologie, eaux)** | Les sols maintiennent leur structure, leur composition et leurs capacités de drainage. Le réseau hydrographique, le régime des eaux pluviales et la qualité de l'eau demeurent inchangés. La qualité de l'air reste conforme aux conditions locales existantes. L'évolution du climat relève des tendances globales du réchauffement, sans lien direct avec la parcelle et son activité de pâturage. | Les fondations par pieux limitent l'excavation et préservent la structure des sols, avec des risques de pollution maîtrisés. L'imperméabilisation reste faible, induisant seulement une modification marginale du ruissellement, sans effet notable sur les cours d'eau. L'ombrage des panneaux peut réduire l'accès à l'eau pour la végétation sous-jacente. Enfin, la production d'électricité renouvelable contribue à réduire l'empreinte carbone et à soutenir la lutte contre le changement climatique. |
| **Milieux naturels (flore, habitats, faune)** | La parcelle conserve son état actuel grâce au maintien du pâturage, qui limite la fermeture du milieu. Les prairies, haies, zones arborées et ripisylves restent en place, assurant des habitats pour la faune et préservant les cortèges floristiques, y compris les espèces protégées. Les corridors écologiques demeurent fonctionnels, et la biodiversité évolue lentement sous l'effet de la dynamique naturelle et du pâturage. | Le projet photovoltaïque intègre des aménagements préservant les zones sensibles, dont les boisements, les stations de *Serapias parviflora* et le ruisseau du ravin de Teghiamara. Le pâturage sous les panneaux maintient l'ouverture du milieu. Certaines espèces d'oiseaux verront leurs zones de chasse réduites, tandis que les reptiles seront faiblement perturbés grâce aux corridors lumineux conservés. La ripisylve et les continuités écologiques demeurent fonctionnelles, garantissant un équilibre entre production d'énergie et préservation de la biodiversité. |
| **Milieu humain (occupation du sol, activités économiques, sociodémographie, réseaux, cadre de vie, risques technologiques)** | La population locale n'est pas affectée par le projet. Le terrain demeure une parcelle agricole non constructible, sans incidence sur la démographie. La santé humaine reste inchangée, les risques liés à la proximité de la RT20 étant indépendants de la parcelle et de son usage. | Le projet pourrait générer quelques emplois lors de la construction et de l'exploitation, susceptibles de maintenir ou d'attirer ponctuellement de nouveaux habitants, sans incidence notable sur la dynamique démographique. La production d'énergie renouvelable contribue indirectement à la santé humaine en réduisant les émissions polluantes et en écartant tout risque de contamination des sols ou des nappes. |
| **Les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage** | Sans la réalisation du parc photovoltaïque, le site conserverait son état actuel de pré pâturé, maintenant l'ouverture du milieu et limitant l'enfrichement. Ses contours, bordés de maquis arborés dominés par le chêne-liège, resteraient inchangés. À court et moyen terme, en l'absence d'évolution de l'usage pastoral, aucune modification paysagère notable n'est attendue. | Situé sur un coteau, au sein d'un pré bordé de maquis, le périmètre d'étude est visible depuis les environs, dans un paysage où les horizons sont partiellement fractionnés par le relief de la vallée du Golo. Pour améliorer son insertion et atténuer les perceptions immédiates, le projet prévoit de conserver les formations arborées existantes et de créer un cordon végétal le long du chemin menant au poste de livraison. |

Pour conclure, sans le projet, la parcelle conserverait son état actuel, le pâturage maintenant un milieu ouvert et limitant l'enfrichement, sans impact notable sur les sols, l'eau ou l'environnement. Avec le projet, les panneaux photovoltaïques sont implantés tout en maintenant le pâturage, préservant les cortèges végétaux, la structure des sols et la biodiversité, à l'exception de certaines espèces d'avifaune pouvant être déplacées. Les impacts sur l'eau et les sols restent négligeables, et l'accès à l'eau pour la flore sous les panneaux pourrait être légèrement réduit. Le projet concilie production d'énergie renouvelable et maintien des usages pastoraux, tout en limitant les perturbations environnementales.

# Milieu physique

**L'analyse du milieu physique repose sur la connaissance du site et de son environnement, combinant une revue documentaire (carte communale, PADDUC, SDAGE, SRCAE, cartes BRGM) et des visites de terrain. Elle permet d'identifier les enjeux et sensibilités du site et du territoire communal.**

## Climat

La commune de Vignale, en Haute-Corse, bénéficie d'un climat méditerranéen aux étés chauds et secs et aux hivers doux, avec une température moyenne annuelle de 12,6 °C et des précipitations annuelles d'environ 730 mm, concentrées en automne et début d'hiver. Le territoire, principalement constitué de maquis et de formations boisées et drainé par les affluents du Golo, est exposé aux incendies estivaux et aux crues localisées. Fortement ensoleillé (2 883 heures en 2022), le site est propice à une exploitation photovoltaïque.

*Niveau d'enjeu : Fort*

MESURES

- MR3 Dispositifs de prévention de pollution
- MR4 Adaptation modalités circulation engins
- MR9 Arrosage des pistes
- MR16 Travaux de démantèlement et recyclage

**Incidence résiduelle positive**

**Changement climatique**

Le projet participe à la lutte contre le changement climatique, en évitant notamment l'émission de 6 545 tonnes de CO2 par an.

## Topographie

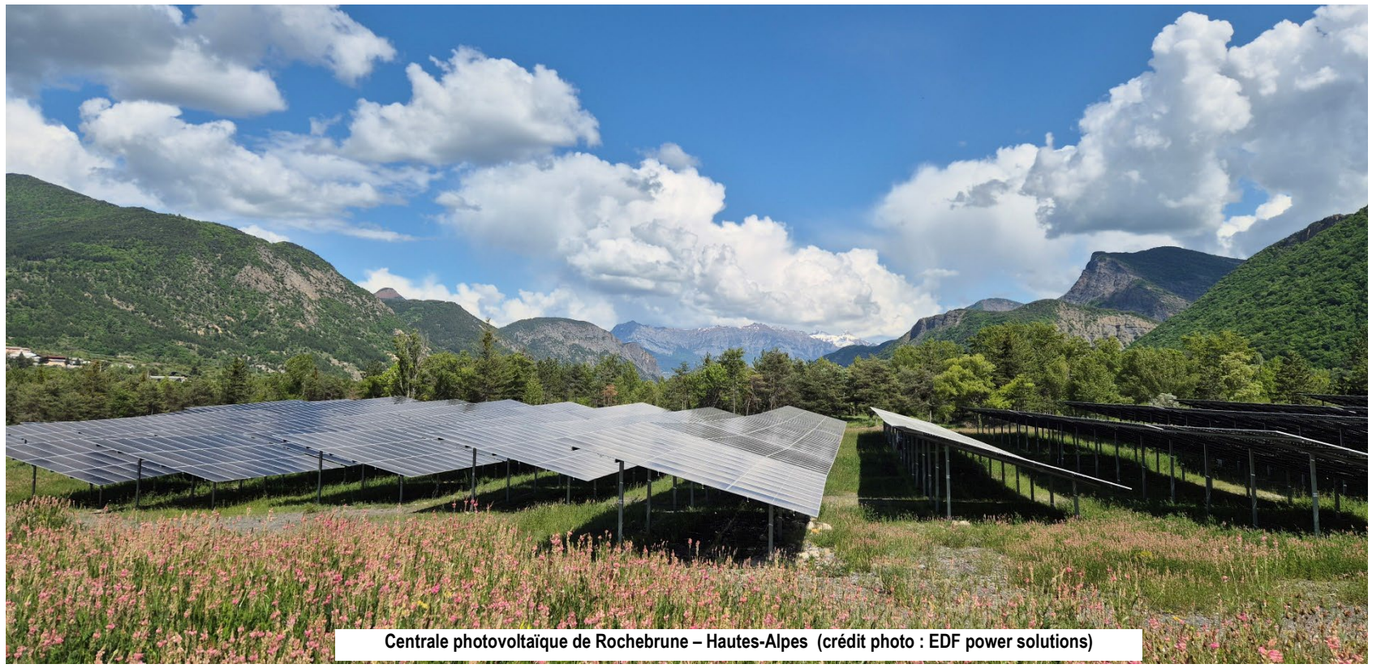
Le terrain destiné au projet photovoltaïque se situe dans la zone de transition entre les hauteurs montagneuses et la plaine alluvionnaire, à une altitude de 90 à 140 m. La pente modérée, orientée globalement du nord vers le sud, offre un avantage pour l'exploitation solaire : cette orientation optimise l'exposition des panneaux au rayonnement solaire, maximisant la production d'énergie tout en limitant le recours à des structures d'inclinaison artificielle.

*Niveau d'enjeu : Modéré*

MESURES

- ME4 Absence de produits phytosanitaires
- MR1 Préservation des sols et réutilisation des matériaux
- MR3 Dispositifs de prévention de pollution
- MR5 Sensibilisation environnementale du personnel
- MR12 Gestion écologique des habitats naturels
- MR16 Travaux de démantèlement et recyclage

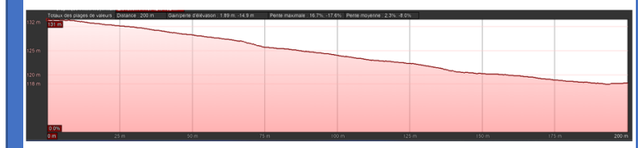
**Incidence résiduelle très faible à faible**



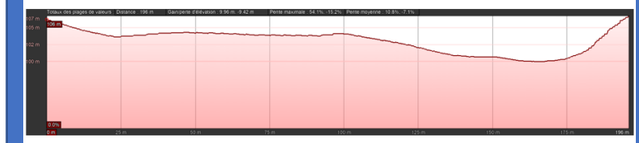
Centrale photovoltaïque de Rochebrune – Hautes-Alpes (crédit photo : EDF power solutions)



*Coupe topographique du terrain d'assiette de projet selon l'axe Nord-Sud*



*Coupe topographique sur la partie Nord du terrain d'assiette de projet, selon l'axe Ouest-Est*



*Coupe topographique sur la partie Sud du terrain d'assiette de projet, selon l'axe Ouest-Est*

Coupes topographiques du terrain

## Géologie et Pédologie

Le site du projet, situé dans la partie sud de la commune près du Golo, repose sur des alluvions fluviatiles profondes et fertiles, issues de dépôts torrentiels. Ces sols, favorables à la rétention d'eau, offrent une base stable pour l'implantation des infrastructures photovoltaïques, bien que quelques éboulis localisés soient présents sur la partie ouest du terrain.

*Niveau d'enjeu : Modéré*

MESURES

- ME4 Absence de produits phytosanitaires
- MR1 Préservation des sols et réutilisation des matériaux
- MR3 Dispositifs de prévention de pollution
- MR5 Sensibilisation environnementale du personnel
- MR12 Gestion écologique des habitats naturels
- MR16 Travaux de démantèlement et recyclage

**Incidence résiduelle très faible à faible**

### En savoir +

Le milieu physique est détaillé au chapitre IV.3 de l'étude d'impact pour les enjeux et VI.3 pour les incidences et mesures.

**Convention de lecture pour l'analyse des milieux**

Chaque milieu est analysé sous l'angle de différentes composantes. Pour chacune, le document présente d'abord **l'état initial** puis les **mesures prises** par EDF power solutions (en bleu) et enfin **l'incidence résiduelle**.

Pour les mesures, **les codes** (ME, MR) indiqués entre parenthèses correspondent à des indices propres à chaque mesure.
Leur signification est explicitée en page 38 du document où sont présentées l'ensemble des mesures d'Évitement, de Réduction et d'Accompagnement proposées dans le cadre du projet.

## Eaux souterraines

Le site pressenti est concerné par la masse d'eau souterraine FREG605. En termes d'usages, il n'existe aucun captage au sein même de l'emprise du projet. Les sources et forages les plus proches se trouvent en aval du projet, de l'autre côté de la route territoriale 20.

Quelques mesures du SDAGE s'appliquent indirectement aux terrains du projet pour limiter les pollutions dans la nappe sous-jacente et pour conserver ou atteindre un bon état des eaux.

*Niveau d'enjeu : Fort*

MESURES

- ME4 Absence de produits phytosanitaires
- MR1 Préservation des sols et réutilisation des matériaux
- MR3 Dispositifs de prévention de pollution
- MR4 Adaptation modalités circulation engins
- MR5 Sensibilisation environnementale du personnel
- MR16 Travaux de démantèlement et recyclage

**Incidence résiduelle très faible à faible**

## Eaux de surface

À Vignale, le réseau hydrographique appartient au sous-bassin « Golo et affluents » (39 km²) et comprend trois cours d'eau principaux : le Golo, plus grand fleuve côtier de Corse qui borde la limite Sud de la commune, le ruisseau du ravin de Teghiamara qui traverse le territoire du Nord-Est au Sud avant de rejoindre le Golo, et son affluent, le torrent de San Gavino. Le site du projet se situe dans la partie Sud de la commune, en bordure du Teghiamara, qui longe sa limite ouest avant de se jeter dans le Golo, ce qui confère à cette zone un rôle notable dans le fonctionnement hydrologique local.

Quelques mesures du SDAGE s'appliquent indirectement aux terrains d'étude : elles visent à limiter les pollutions dans la nappe sous-jacente et dans les cours d'eau pour conserver un bon état des eaux.

*Niveau d'enjeu : Fort*

MESURES

- ME4 Absence de produits phytosanitaires
- MR1 Préservation des sols et réutilisation des matériaux
- MR2 Structures compatibles avec une activité agricole et l'écoulement naturel des eaux de pluie
- MR3 Dispositifs de prévention de pollution
- MR4 Adaptation modalités circulation engins
- MR5 Sensibilisation environnementale du personnel
- MR12 Gestion écologique des habitats naturels
- MR16 Travaux de démantèlement et recyclage

**Incidence résiduelle très faible à faible**

## Risques naturels

Le projet de Vignale est exposé à un risque incendie élevé, lié à la végétation et au relief local. Les risques liés à l'amiante environnemental ne concernent pas le site, qui se trouve dans la partie sud de la commune, et le terrain est situé hors des zones recensées pour les glissements de terrain et les éboulements. De plus, le projet se situe en dehors de la zone d'aléa inondation liée au Golo, mais les aménagements ne devront pour autant pas augmenter le ruissellement en amont.

*Niveau d'enjeu : Très faible à fort*

MESURES

- ME1 Choix du site d'accueil de la centrale photovoltaïque
- MR2 Structures compatibles avec une activité agricole et l'écoulement naturel des eaux de pluie
- MR3 Dispositifs de prévention de pollution
- MR5 Sensibilisation environnementale du personnel
- MR7 Dispositifs préventifs de lutte contre les risques incendie et foudre
- MR18 Adaptation des Obligations Légales de Débroussaillement aux enjeux écologiques du projet

**Incidence résiduelle négligeable à très faible**

**Ressource en eau**

L'impact du projet sur la ressource en eau est nul.



*Maintien des conditions de ruissellement (crédit photo : Ectare)*

# Milieu naturel

**L'analyse du milieu naturel repose sur une approche croisée entre études bibliographiques, analyses cartographiques et inventaires de terrain. Les expertises écologiques ont été conduites selon les protocoles standardisés en matière de diagnostic naturaliste (flore, habitats, faune). Les inventaires ont été réalisés sur une période représentative du cycle biologique des espèces, couvrant le printemps et l'été 2023, et ont concerné une aire d'étude immédiate (emprise du projet et sa périphérie directe) ainsi qu'une aire d'étude élargie (environ 500 m autour du site).**

## Zonages d'inventaires ou de protection

Aucune **aire protégée réglementaire** (Réserve naturelle, site classé, APPB, ou Parc naturel régional) n'est directement concernée par l'emprise du projet.

En revanche, **trois ZNIEFF** sont recensées dans un rayon de **5 km** autour du site d'étude :

- **Ancienne usine de Lucciana (ZNIEFF de type I – n°940030459)**, située à environ **2,2 km à l'est** du site. Elle présente des habitats humides et des friches à fort intérêt pour les oiseaux nicheurs et les insectes patrimoniaux.
- **Hauts maquis préforestiers des collines orientales de la Castagniccia (ZNIEFF de type II – n°940004230)**, localisée à environ **3,5 km au sud**, caractérisée par des formations préforestières de maquis à chêne vert et arbousier, abritant une biodiversité notable.
- **Châtaigneraies de la petite Castagniccia (ZNIEFF de type II – n°940004146)**, à environ **4,4 km au sud** de l'emprise, correspondant à des milieux boisés humides à châtaigniers, d'intérêt écologique et paysager majeur.

Ces périmètres, bien qu'éloignés, ont été pris en compte dans l'évaluation écologique globale afin d'éviter toute interaction ou fragmentation d'habitats. Aucun de ces zonages ne recoupe directement la zone d'étude immédiate, confirmant la **compatibilité du projet avec les continuités écologiques locales**.

*Niveau d'enjeu : faible*

MESURES

Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu (ME2)

Limitation et adaptation des emprises du projet (MR8)

**Incidence résiduelle nulle**

## Natura 2000

La zone d'études n'est incluse au sein d'aucun périmètre de site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est en-dehors de la zone d'études de 5 km.

*Niveau d'enjeu : Nul*

**Incidence résiduelle nulle**

## Flore

Les investigations de terrain n'ont pas permis de mettre en évidence une flore représentative de l'étage méditerranéen, dominée par les espèces typiques du maquis (cistes, bruyères, asphodèles, lavandes). Deux espèces déterminantes ZNIEFF ont été recensées, dont une protégée au niveau national : *Serapias parviflora*.

Une zone d'évitement sera maintenue autour de la station identifiée. Une espèce exotique envahissante a été observée localement ; sa propagation sera limitée par une gestion adaptée des sols et des déblais.

*Niveau d'enjeu : faible à modéré*



**Photographie d'une Serapias parviflora (Crédit photo : Inecorse)**

**De nombreux retours d'expériences démontrent que les centrales solaires peuvent être un atout pour la biodiversité.**

C'est le cas par exemple d'une étude parue en 2019 et compilant les retours d'expérience de 75 centrales solaires allemandes (Solarparks - Gewinne für die Biodiversität, OFATE DBFBEW, 2019). Ce constat est partagé par EDF power solutions au sein des installations solaires actuellement en exploitation : avec une centrale photovoltaïque les habitats naturels vont rester stables sur toute la durée de vie du parc ce qui est très favorable aux espèces à long cycle de développement (plusieurs années) ou pour les espèces dont les populations varient fortement naturellement.

### En savoir +

Le milieu naturel est détaillé au chapitre IV.4 de l'étude d'impact pour les enjeux et VI.4 pour les incidences et mesures

MESURES

Implantation du projet sur un secteur à faible sensibilité écologique (ME2)

Balisage des zones à enjeux écologiques (ME3)

Absence d'usage de produits phytosanitaires ou polluants (ME4)

Conservation des sols en place et valorisation des matériaux excavés (MR1)

Mise en place de structures favorisant la continuité agricole et l'écoulement naturel des eaux (MR2)

Dispositifs de prévention des pollutions accidentelles et gestion adaptée des déchets (MR3)

Sensibilisation environnementale des intervenants (MR5)

Actions de gestion contre les espèces exotiques envahissantes (MR6)

Mesures de prévention contre les risques d'incendie et de foudre (MR7)

Ajustement et optimisation des surfaces occupées par le projet (MR8)

Planification des travaux en accord avec les enjeux de biodiversité (MR11)

Gestion écologique des habitats naturels présents sur l'emprise (MR12)

Modalités de démantèlement et de remise en état du site (MR16)

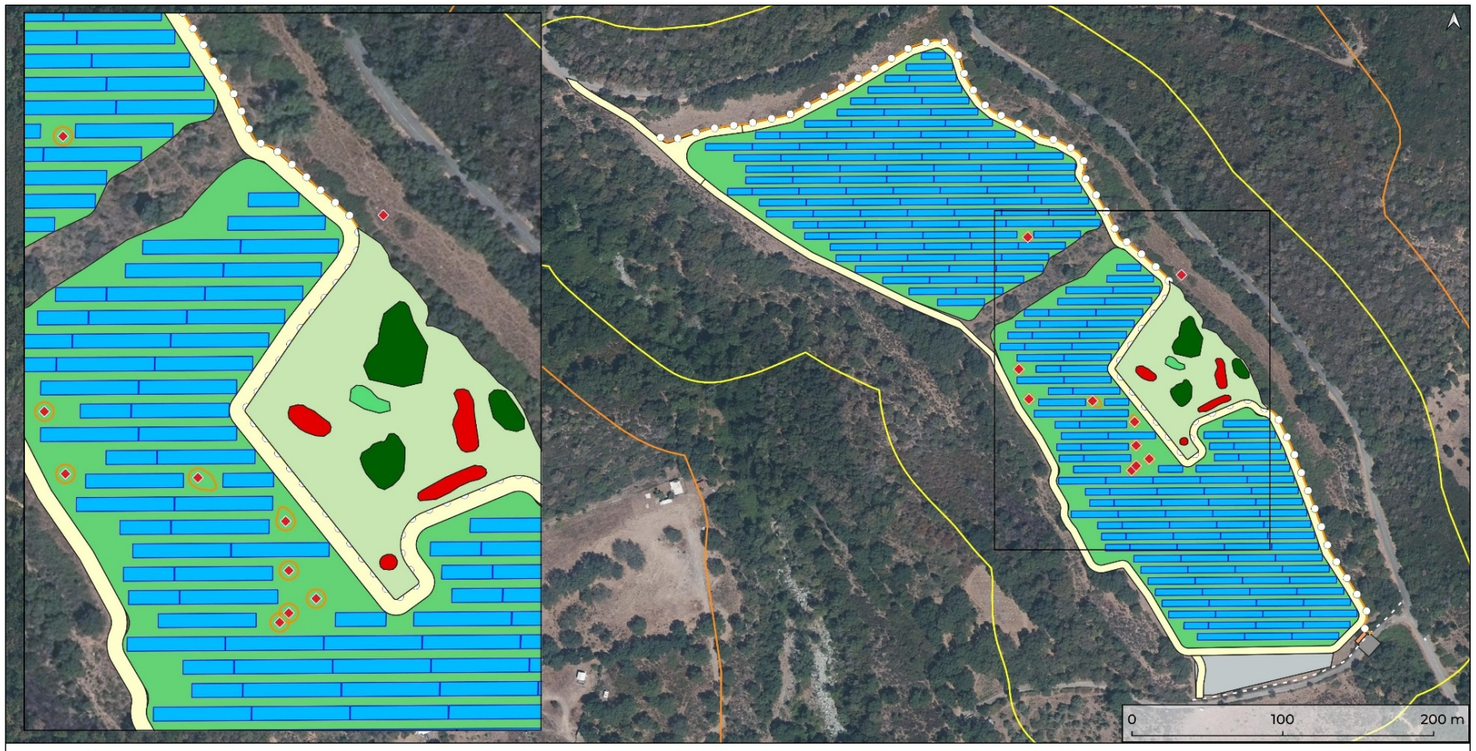
Adaptation des obligations légales de débroussaillement aux enjeux écologiques (MR18)

Suivi environnemental en phase travaux par un expert indépendant (MS1)

Suivi environnemental en phase exploitation par un expert indépendant (MS2)

Transplantation des Sérapias à langue (Serapias lingua) (MA1)

**Incidence résiduelle négligeable à très faible**




**Cette représentation cartographie les principales mesures d'évitement et de réduction. (crédit Ingecorse)**

# Habitats naturels

La zone d'étude du projet photovoltaïque de Vignale accueille 14 habitats naturels différents. Elle est principalement constituée de formations à dominante agricole, ponctué de formations arbustives et de ripisylves relictuelles le long des petits ravins (Teghiamara, Ficajola). Les inventaires ont permis d'identifier un habitat d'intérêt communautaire, la forêt alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*. Les haies arbustives et ronciers, présents par endroits, jouent un rôle fonctionnel important pour la biodiversité, en assurant une continuité écologique au sein du site.

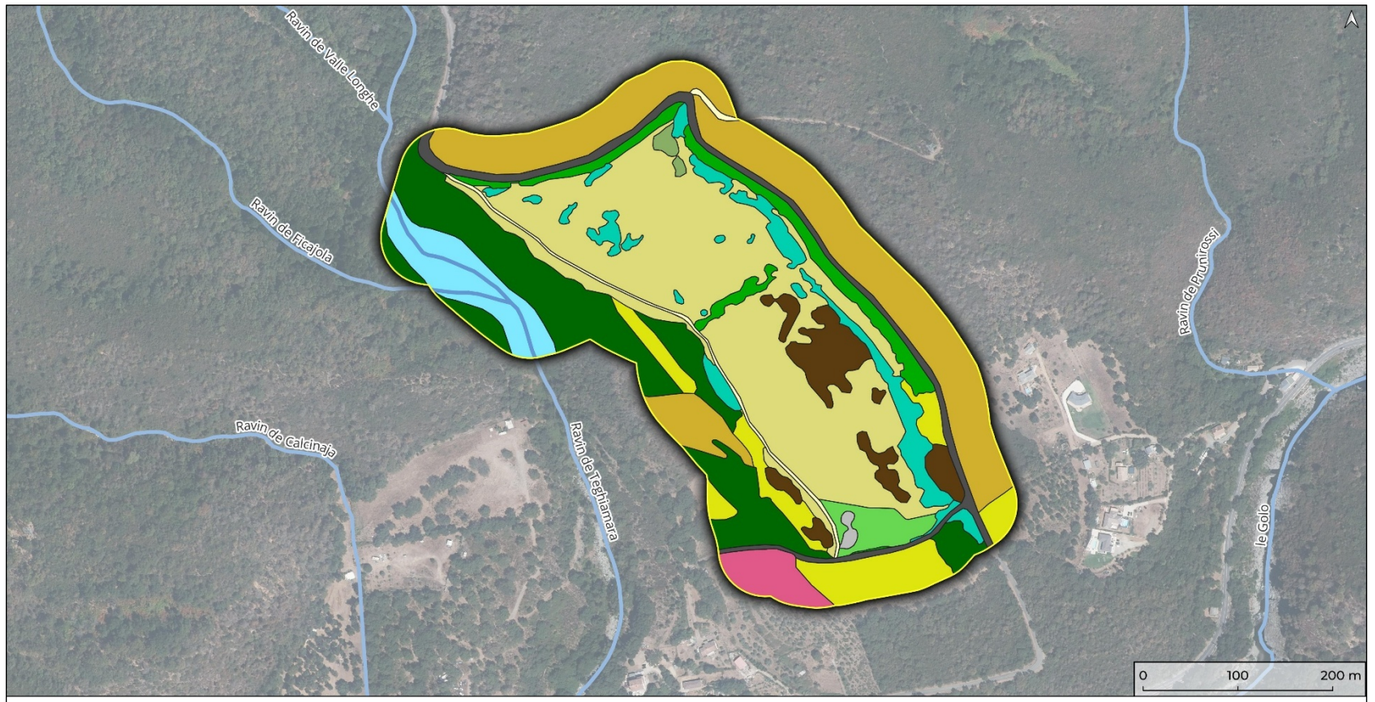
La forêt alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* est une zone humide localisée en marge Sud du site. Elle résulte de la présence de cours d'eaux et constitue un habitat favorable pour la flore hygrophile et certains groupes faunistiques (amphibiens, insectes).

*Niveau d'enjeu : très faible à fort*

MESURES

- Implantation du projet sur un secteur à faible sensibilité écologique (ME2)
- Balisage des zones à enjeux écologiques (ME3)
- Absence d'usage de produits phytosanitaires ou polluants (ME4)
- Conservation des sols en place et valorisation des matériaux excavés (MR1)
- Mise en place de structures favorisant la continuité agricole et l'écoulement naturel des eaux (MR2)
- Dispositifs de prévention des pollutions accidentelles et gestion adaptée des déchets (MR3)
- Organisation adaptée de la circulation des engins et véhicules (MR4)
- Sensibilisation environnementale des intervenants (MR5)
- Mesures de prévention contre les risques d'incendie et de foudre (MR7)
- Ajustement et optimisation des surfaces occupées par le projet (MR8)
- Arrosage raisonné des pistes en fonction des conditions météorologiques (MR9)
- Planification des travaux en accord avec les enjeux de biodiversité (MR11)
- Gestion écologique des habitats naturels présents sur l'emprise (MR12)
- Modalités de démantèlement et de remise en état du site (MR16)
- Adaptation des obligations légales de débroussaillement aux enjeux écologiques (MR18)
- Suivi environnemental en phase travaux par un expert indépendant (MS1)
- Suivi environnemental en phase exploitation par un expert indépendant (MS2)

**Incidence résiduelle négligeable à très faible**





**Exemple de balisage (crédit photo : Ectare)**

## Connexions écologiques

Le site s'inscrit dans le réseau de la Trame Verte et Bleue défini par le PADDUC, qui identifie le Golo comme réservoir de biodiversité majeur de la trame bleue corse.

Située en périphérie immédiate de cet axe, la zone d'étude participe à sa continuité écologique grâce à la présence du ruisseau de Teghjamara, du ravin de Funtanone, ainsi que de haies, talus et friches herbacées jouant le rôle de corridors secondaires. Ces éléments assurent contexte écologique locale favorable aux déplacements de la faune. Le projet préserve ces continuités en maintenant les ripisylves, les haies existantes et en limitant la mise en œuvre de clôtures.

*Niveau d'enjeu : très faible à faible*

MESURES

- Implantation du projet sur un secteur à faible sensibilité écologique (ME2)
- Balisage des zones à enjeux écologiques (ME3)
- Mise en place de structures favorisant la continuité agricole et l'écoulement naturel des eaux (MR2)
- Dispositifs de prévention des pollutions accidentelles et gestion adaptée des déchets (MR3)
- Organisation adaptée de la circulation des engins et véhicules (MR4)
- Sensibilisation environnementale des intervenants (MR5)
- Limitation et adaptation des emprises du projet (MR8)
- Planification des travaux en accord avec les enjeux de biodiversité (MR11)
- Gestion écologique des habitats naturels dans la zone d'emprise du projet (MR12)
- Réduction du périmètre clôturé pour le pâturage et la faune sauvage (MR13)

**Incidence résiduelle négligeable**



**Exemple de clôture rurale perméable à la petite faune (crédit photo : Ectare)**

## Faune

L'aire d'étude immédiate se compose majoritairement d'espaces agricoles ouverts et de friches herbacées, ponctués de haies et de ripisylves relictuelles. Ces milieux offrent des conditions favorables à une faune méditerranéenne commune, caractéristique des plaines du Golo.

Le cortège d'oiseaux nicheurs est typique des milieux ouverts et bocagers : alouettes, bruants, tariers pâtres, fauvettes, ainsi que la Pie-grièche écorcheur, espèce d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive Oiseaux) et enjeu fort sur le site, avec deux couples nicheurs recensés. Ces espèces utilisent les haies, ronciers et prairies pour la nidification et la chasse, profitant de la mosaïque de milieux ouverts. Le Milan royal, également d'intérêt communautaire, fréquente le secteur pour la prospection alimentaire.

Les chiroptères, dont le Petit et le Grand rhinolophe ainsi que la Barbastelle d'Europe, exploitent les haies, lisières et ripisylves du Teghjamara pour leurs déplacements. Aucun gîte n'a été identifié au sein du site. L'herpétofaune comprend plusieurs espèces protégées communes telles que le Lézard tyrrhénien et la Couleuvre verte et jaune, ainsi que l'Euprocte de Corse, espèce endémique et patrimoniale, observée dans le ravin de Teghjamara.

Les mesures d'évitement et de gestion écologique (maintien des haies et ripisylves, clôtures perméables à la petite faune, gestion pastorale raisonnée) permettront de préserver les habitats de reproduction, d'alimentation et de déplacement de la faune locale, notamment pour la Pie-grièche écorcheur.

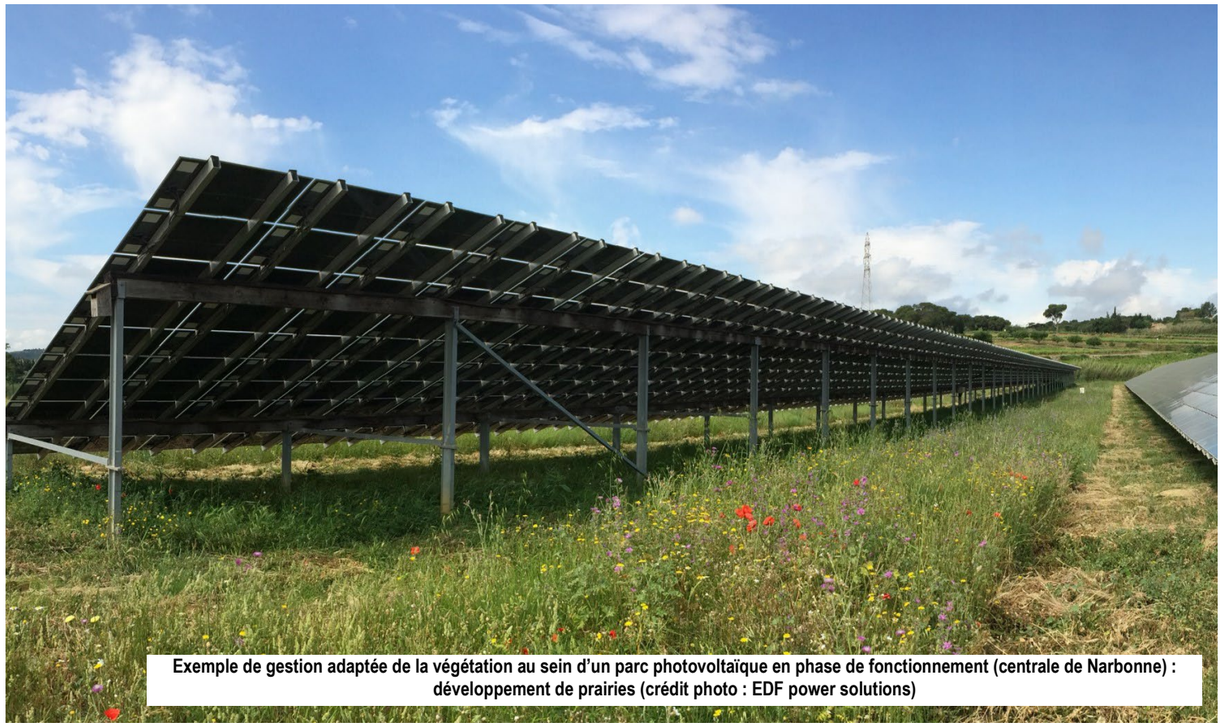
*Niveau d'enjeu : Très faible à fort*

MESURES

- Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu (ME2)
- Balisage des zones à enjeux écologiques (ME3)
- Absence d'usage de produits phytosanitaires ou polluants (ME4)
- Conservation des sols en place et valorisation des matériaux excavés (MR1)
- Mise en place de structures favorisant la continuité agricole et l'écoulement naturel des eaux (MR2)
- Dispositifs de prévention des pollutions accidentelles et gestion adaptée des déchets (MR3)
- Organisation adaptée de la circulation des engins et véhicules (MR4)
- Sensibilisation environnementale des intervenants (MR5)
- Mesures de prévention contre les risques d'incendie et de foudre (MR7)
- Ajustement et optimisation des surfaces occupées par le projet (MR8)
- Arrosage raisonné des pistes en fonction des conditions météorologiques (MR9)
- Adaptation des périodes de l'année et des horaires de chantier en faveur de la biodiversité (MR10)
- Planification des travaux en accord avec les enjeux de biodiversité (MR11)



**Photographie d'un couple de Pie-grièche écorcheur au sein des haies arbustives**



**Exemple de gestion adaptée de la végétation au sein d'un parc photovoltaïque en phase de fonctionnement (centrale de Narbonne) : développement de prairies (crédit photo : EDF power solutions)**

MESURES

- Gestion écologique des habitats naturels dans la zone d'emprise du projet (MR12)
- Réduction du périmètre clôturé pour le pâturage et la faune sauvage (MR13)
- Création de passages à faune dans la clôture localisée au Sud (MR14)
- Modalités de démantèlement et de remise en état du site (MR16)
- Gestion écologique des habitats naturels en faveur de la Pie-grièche écorcheur dans la zone d'emprise du projet (MR17)
- Adaptation des Obligations Légales de Débroussaillement aux enjeux écologiques du projet (MR18)
- Suivi environnemental en phase travaux par un expert indépendant (MS1)
- Suivi environnemental en phase exploitation par un expert indépendant (MS2)

**Incidence résiduelle négligeable à faible**

**En savoir +**

Le milieu humain est détaillé au chapitre IV.5 de l'étude d'impact pour les enjeux et VI.5 pour les incidences et mesures

# Milieu humain

## Économie

Le projet, implanté sur une parcelle actuellement pâturée, s'inscrit dans une zone en développement et en cohérence avec les objectifs communaux de mixité des activités. Il contribue à enrichir l'offre socio-économique locale et pourra générer des emplois liés à sa construction et à sa maintenance.

*Niveau d'enjeu : Fort*

Le projet sera à l'origine de nouvelles ressources économiques conséquentes. L'impact économique du projet sur les acteurs locaux est donc positif.

**Incidence résiduelle positive**

## Occupation du sol, biens fonciers

Le site du projet se trouve sur une parcelle inconstructible selon la carte communale, à l'exception de certains usages prévus par la loi. Tout en préservant l'activité pastorale existante car situé en Espace Stratégique Agricole au regard du PADDUC, cette situation offre une opportunité pertinente pour l'implantation d'un projet photovoltaïque.

*Niveau d'enjeu : Très fort*

MESURES

- ME1 Choix du site d'accueil de la centrale photovoltaïque
- ME2 Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu
- MR2 Choix de structures permettant le maintien de l'activité agricole
- MR13 Réduction du périmètre clôturé pour le pâturage et la faune sauvage

**Incidence résiduelle très faible**

## Fréquentation touristique

La commune de Vignale n'est pas un pôle touristique majeur. L'offre d'hébergement y reste limitée, avec quelques gîtes et locations privées. Toutefois, sa situation à proximité du pays touristique de Bastia et de la Castagniccia lui confère un intérêt certain. Le territoire bénéficie d'atouts naturels, culturels et patrimoniaux qui favorisent un tourisme vert, rural et identitaire, centré sur la randonnée, les activités de pleine nature et la découverte d'un patrimoine authentique. Vignale présente ainsi un potentiel complémentaire à l'offre touristique régionale, à valoriser pour renforcer son attractivité. Le projet ne présente cependant pas d'impact sur le tourisme.

*Niveau d'enjeu : Faible*

**Incidence résiduelle négligeable**



Aucune modification apportée au chemin agricole permettant l'accès au site (crédit photo : Ectare)

## Équipements et réseaux

Le terrain d'assiette de projet est bien desservi par les axes routiers D607 et RT20. En revanche, les réseaux desservant le territoire sont plus contrastés : une ligne haute tension surplombe et longe le site, mais l'accès à Internet reste limité, ce qui pourrait être limitant en cas de besoin de connectivité pour le fonctionnement du projet. Concernant l'assainissement, un dispositif autonome semble plus adapté à ce projet qu'un développement résidentiel. Le projet vient améliorer le réseau et la perturbation des réseaux existants sera nulle à temporaire.

*Niveau d'enjeu : Fort*

MESURES

- MR1 Préservation des sols en place et réutilisation préférentielle sur site des matériaux excavés
- MR3 Dispositifs préventifs de lutte contre les risques de pollutions accidentelles et gestion des déchets
- MR4 Adaptation des modalités de circulation des véhicules et engins de chantier
- MR10 Adaptation des horaires de chantier et informations sur les chemins et voiries utilisées
- MR16 Réalisation des travaux de démantèlement du parc, remise en état du site et recyclage des matériaux

**Incidence résiduelle très faible à positive**

## Servitudes et contraintes

Le site retenu pour le projet est localisé dans un Espace Stratégique Agricole identifié par le PADDUC. Cette situation impose de démontrer sa compatibilité avec l'activité agricole, ce qui est confirmé.

Aucune autre servitude d'utilité publique ou contrainte ne concerne le terrain d'assiette du projet.

*Niveau d'enjeu : Fort*

MESURES

- ME1 Choix du site d'accueil de la centrale photovoltaïque
- ME2 Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu
- MR2 Choix de structures permettant le maintien de l'activité agricole
- MR13 Réduction du périmètre clôturé pour le pâturage et la faune sauvage

**Incidence résiduelle très faible**

## Risques technologiques

Le principal risque technologique à Vignale provient du transport de matières dangereuses sur la T20, située à 250 m du site. Un accident pourrait provoquer explosion, incendie ou pollution, avec des effets sur la santé et l'environnement. Ce risque est encadré par la réglementation ADR et n'impose pas de contraintes particulières d'urbanisation pour le projet.

*Niveau d'enjeu : Modéré*

MESURES

- ME4 Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu
- MR3 Dispositifs préventifs de lutte contre les risques de pollutions accidentelles et gestion des déchets
- MR4 Adaptation des modalités de circulation des véhicules et engins de chantier
- MR5 Sensibilisation environnementale du personnel
- MR7 Dispositifs préventifs de lutte contre les risques incendie et foudre

**Incidence résiduelle négligeable à très faible**

## Biens matériels et patrimoine

Aucun patrimoine classé n'est présent dans un rayon de 2 km autour du site. Les édifices protégés les plus proches, à Lucciana, Borgo et Penta di Casinca, se trouvent dans des cadres paysagers distincts et ne sont pas directement visibles depuis le périmètre d'étude. Le site, situé sur un coteau entouré de maquis, est visible depuis les villages perchés, certains axes de circulation de la vallée et la RD607, bien que partiellement filtré par la végétation.

*Niveau d'enjeu : Faible à Fort*




Modélisation de l'insertion paysagère du projet

MESURES

- ME1 Choix du site d'accueil de la centrale photovoltaïque
- ME2 Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu
- MR15 Insertion paysagère des différentes structures du projet
- MR16 Réalisation des travaux de démantèlement du parc, remise en état du site et recyclage des matériaux

**Incidence résiduelle faible à modérée**

## Qualité de l'air

À Vignale, les sources de pollution atmosphérique sont limitées mais existent : trafic routier de la RT20 ($NO_2$ et particules fines), chauffage au bois et pratiques agricoles. Ces émissions peuvent localement dégrader la qualité de l'air, surtout en cas de conditions météorologiques défavorables, mais sans atteindre de niveaux critiques. Le projet contribue très peu à cette pollution et permet au contraire la production d'une énergie décarbonée en phase d'exploitation.

*Niveau d'enjeu : Faible*

MESURES

- MR4 Adaptation des modalités de circulation des véhicules et engins de chantier
- MR7 Dispositifs préventifs de lutte contre les risques incendie et foudre
- MR9 Arrosage des pistes d'accès selon les conditions météorologiques
- MR10 Adaptation des horaires de chantier et informations sur les chemins et voiries utilisées

**Incidence résiduelle très faible**

**En savoir +**

Les incidences sur l'air, les niveaux sonores, la sécurité, etc… sont décrites au chapitre VI.5.2 de l'étude d'impact



## Contexte sonore et vibrations

Il n'existe pas de plan d'exposition au bruit pour la zone du projet, mais la proximité de la RT20 et du secteur de Funtanone génère déjà des nuisances sonores. Les travaux pourront provoquer des perturbations temporaires, surtout près de l'enveloppe urbaine au Sud et, dans une moindre mesure, du village voisin, mais leur perception restera limitée par le bruit ambiant de la route. En phase d'exploitation, le parc photovoltaïque sera silencieux, les seuls bruits faibles provenant des onduleurs et transformateurs, sans impact notable pour les habitants.

*Niveau d'enjeu : Faible*

MESURES

MR4 Adaptation des modalités de circulation des véhicules et engins de chantier

MR10 Adaptation des horaires de chantier et informations sur les chemins et voiries utilisées

**Incidence résiduelle négligeable à très faible**

## Sécurité, salubrité

Le projet se développe sur des terres actuellement pâturées et entourées de maquis. L'activité agricole de la parcelle est un aspect centrale dans la prise en compte de l'environnement du projet.

*Niveau d'enjeu : Fort*

MESURES

ME4 Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu

MR1 Préservation des sols en place et réutilisation préférentielle sur site des matériaux excavés

MR2 Choix de structures permettant le maintien de l'activité agricole en place et l'écoulement naturel des eaux pluviales

MR3 Dispositifs préventifs de lutte contre les risques de pollutions accidentelles et gestion des déchets

MR5 Sensibilisation environnementale du personnel

MR12 Gestion écologique des habitats naturels dans la zone d'emprise du projet

MR13 Réduction du périmètre clôturé pour le pâturage et la faune sauvage

MR16 Réalisation des travaux de démantèlement du parc, remise en état du site et recyclage des matériaux

**Incidence résiduelle négligeable**

# Paysages et patrimoine



## II E · SYNTHÈSE

### Le site

Le périmètre d'étude est localisé sur le territoire de la commune de Vignale (2B). Il relève de l'ensemble paysager de la «**Vallée du Golu**» et plus précisément de la sous-unité de la «**Costa Roda et lit du Golu**».

Le périmètre d'étude se situe au sein d'une vallée resserrée, majoritairement couverte d'un maquis dense et de suberaies, que traverse le Golu, avant de s'ouvrir sur la plaine cultivée qui concentre la plupart des activités. Le relief, qui s'élève rapidement, est ponctué par tout un réseau de villages perchés bénéficiant de larges panoramas sur la vallée.

D'environ 15 hectares, il peut être divisé en deux parties du fait de sa couverture végétale. A l'est, un pré relativement plat, couvrant la majorité du périmètre d'étude au sein d'un coteau revêtu de maquis, et à l'ouest une zone entièrement boisée (suberaie) sur un relief plus escarpé. Une lisière arborée (chênes lièges) marque ses franges septentrionale et orientale, avec la RD 607 reliant Vignale en surplomb. Sa limite méridionale est quant à elle caractérisée par un chemin desservant les parcelles attenantes et une habitation plus au sud-ouest et accompagnée par quelques pruniers sur la section longeant le pré.

Le **recensement du patrimoine réglementairement protégé**, au titre des sites et monuments historiques, n'en fait apparaître aucun sur un rayon de 2km autour du périmètre d'étude.
Les édifices les plus proches, situés au nord dans les villages de Lucciana et de Borgu, sont séparés par les premiers contreforts marquant le débouché du Golu dans la plaine orientale. Ils sont de ce fait dans des cadres paysagers distincts, à l'instar de la concentration patrimoniale au sud-est, à proximité de Penta di Casinca et de son village en site classé.
L'église Saint Pierre et Saint Paul (monument classé) du village de Campile, à 5.4km plus au sud-ouest, est positionnée sur un promontoire dominant la vallée sans pour autant avoir de vue en direction du périmètre d'étude, dont l'axe est intercepté par le cadre bâti immédiat et la végétation environnante.

### Les enjeux & préconisations préalables

Au regard de sa localisation sur un coteau au sein duquel il occupe un pré entouré de maquis, le périmètre d'étude est facilement repérable depuis les environs, dans un cadre paysager aux horizons plus ou moins fractionnés par le relief de la vallée du Golu. Les **enjeux d'évolutions paysagères** concernent dès lors les points suivants:

- **Les vues en surplomb** depuis les villages perchés sur la rive opposée et depuis Vignale, au dessus du périmètre d'étude.
- **Les ouvertures ponctuelles** le long des axes de circulation de la vallée.
- **Les perceptions plus immédiates depuis la RD607** longeant le périmètre d'étude à l'est et au nord, revêtant un caractère filtré par la présence d'une frange arborée.

Ces enjeux ont été retranscrits sur le périmètre d'étude et conduisent aux préconisations suivantes :

**- Renforcer la continuité arborée de la lisière le long de la RD 607.**
**- Maintenir les bouquets de chênes lièges au sein du pré et sur sa limite occidentale, afin de modérer l'emprise visuelle depuis les points de vues en rive opposée.**
**- Constituer une trame végétale au sein du milieu ouvert afin de modérer la profondeur du champ visuel sur le périmètre d'étude.**



### Le projet

Le projet de parc agrivoltaïque de Vignale occupe une **superficie totale de 6.49 hectares** sur les 15 hectares initialement disponibles.
Les équipements du projet seront de cinq types :

- **Les structures fixes** en monopieu, d'une hauteur maximale de 4.2 mètres et un surplomb minimal de 2.2m pour le point bas.
- **Un poste de transformation/livraison combiné,** positionné nécessairement en limite du parc (non loin de la RD 607 pour un accès depuis l'extérieur), et bénéficiant d'un traitement architectural en bardage bois type châtaignier composé de liteaux verticaux ajourés.
- **Un poste de transformation** de teinte neutre et mat type gris sécurité (RAL 7004).
- **Une réserve d'eau** (citerne souple) de 60m$^3$.
- **La clôture uniquement en limite sud** constituée d'un grillage en acier galvanisée, à maille large pour favoriser la transparence visuelle de celui-ci et de poteaux bois pour s'inscrire dans le vocabulaire du pré.

Afin de favoriser l'insertion du projet dans la trame paysagère et filtrer les perceptions immédiates principalement, un travail sera réalisé sur l'**aménagement des limites de l'implantation**, comprenant un **maintien des formations arborées présentes** au sein du projet et le **développement d'un cordon végétal** le long du chemin desservant le poste de livraison.

Le projet comprendra un débroussaillement au sens de l'article L131-10 du code forestier, sur 50 m à partir de la clôture. Un **débroussaillement alvéolaire sera réalisé** dans le respect des modalités de l'arrêté préfectoral du département de la Haute-Corse du 05 avril 2022.

Le niveau d'incidences brutes (avant mesures) et résiduelles (après mesures) des enjeux de perception du bassin visuel du projet, divisé en trois catégories, peut être qualifié de la sorte :

| Aire de perceptions | Description incidences potentielles | Incidence brute | Incidence résiduelle |
|---|---|---|---|
| *ENJEUX DE PERCEPTIONS EN SURPLOMB* *Depuis les villages perchés sur le versant opposé et Vignale au dessus du projet* | *Projet perçu de façon significative depuis les ouvertures panoramiques* | *NIVEAU FORT* | *NIVEAU MODÉRÉ* |
| *ENJEUX DE PERCEPTIONS PONCTUELLES* *Le long des axes de circulation de la vallée* | *Modifications ponctuelles sur des sections localisées dans un environnement de maquis arboré* | *NIVEAU MODÉRÉ* | *NIVEAU MODÉRÉ* |
| *ENJEUX DE PERCEPTIONS IMMÉDIATES* *Depuis la section de la RD 607 longeant le projet* | *Ajout d'un nouveau motif paysager en arrière-plan de la lisière arborée* | *NIVEAU FAIBLE* | *NIVEAU FAIBLE* |

**SYNTHÈSE DES MESURES**

| Type de mesure | Mesure | Effet de la mesure |
|---|---|---|
| Évitement | Évitement de la partie boisée à l'est | Amélioration de l'insertion visuelle |
| | Maintien des structures arborées en limite de parcelle le long de la RD 607 | Atténuation de la perception depuis la route départementale |
| Réduction | Traitement architectural (habillage en bardage bois de liteaux ajourés) du poste de transformation/livraison combiné. *Coût : 5000 € HT* | Amélioration de l'insertion visuelle |
| | Choix de teinte des locaux techniques (RAL 7004, gris de sécurité) | |
| | Choix de clôture type agricole avec grillage en acier galvanisé à maille large et poteaux en bois | |
| | Renforcement de la végétation sur le pourtour du projet (200 ml cumulé). *Coût global (fourniture + plantation + entretien sur 1 an): ~ 6500 € HT* | Insertion du projet dans la trame paysagère et filtrage de la perception des structures |

## II B · REPRÉSENTATION & SIMULATIONS DU PROJET DANS LE PAYSAGE

Le projet a fait l'objet d'une modélisation en 3 dimensions reportée sur la grille topographique pour permettre sa simulation aux différentes échelles de son bassin visuel orchestré par la vallée resserrée du Golu.

Trois points de vues représentatifs des principaux enjeux de perception ont été choisis pour en mesurer l'impact potentiel :

**1** **Depuis le village de Vignale en surplomb du projet**
(voir page 22)

**2** **Sur le versant opposé, depuis la RD10 en belvédère**
(voir page 23)

**3** **En vue immédiate depuis la RD 607**
(voir page 24)


voir page 24





voir page 22


voir page 23

**En savoir +**

Le patrimoine et le paysage sont détaillés au chapitre IV.6 de l'étude d'impact pour les enjeux et VI.6 pour les incidences et mesures

Les photomontages et l'analyse des perceptions sont détaillés au chapitre VI.6 de l'étude d'impact

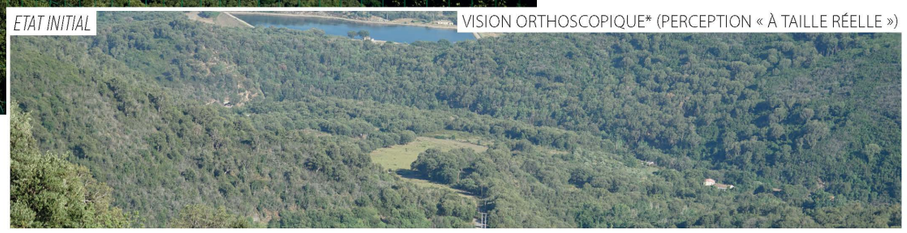
## 1 - *Simulation depuis le village de Vignale en surplomb du projet*







ETAT INITIAL — VISION ORTHOSCOPIQUE* (PERCEPTION « À TAILLE RÉELLE »)



SIMULATION — VISION ORTHOSCOPIQUE* (PERCEPTION « À TAILLE RÉELLE »)



Depuis le village de Vignale, perché à flanc de montagne, le regard s'ouvre largement vers la plaine orientale, dans une perspective encadrée naturellement par les reliefs de la vallée du Golu. Cette configuration géographique crée un vaste cône de vue, où le projet s'insère à environ 1.9 km en contrebas du village.

Implanté sur une prairie en pente ouverte au sein du maquis dense, il profite d'une couverture végétale aux teintes mêlant les verts sombres et mats des chênes-lièges à celles plus claires des arbustes. Les structures du projet ici vues de dos (teintes neutres aux finitions mates), s'accordent visuellement à la palette de couleurs du maquis pour contribuer à limiter les contrastes visuels et renforcer son insertion paysagère.




**Distance orthoscopique = 50 cm (perception à taille réelle avec l'image tenue « à bout de bras » pour une impression sur format A3)*

## 2- *Simulation depuis la RD 10 en belvédère sur le versant opposé*







ETAT INITIAL — VISION ORTHOSCOPIQUE* (PERCEPTION « À TAILLE RÉELLE »)



Depuis un point d'observation en belvédère situé le long de la RD 10, sur le versant opposé de la vallée, le projet se dévoile dans une ouverture visuelle ponctuelle mais marquée. Cette perspective, plus frontale, permet une lecture directe de l'aménagement, implanté sur un pré, au sein d'un coteau entièrement recouvert d'un maquis arboré. Son implantation dans un espace plus ouvert, en rupture avec la trame végétale continue du maquis, lui confère une présence visuelle plus affirmée. Bien que les structures conservent des caractéristiques favorables à leur intégration, l'effet de contraste avec le couvert arboré environnant est plus perceptible depuis ce point de vue. La visibilité demeure cependant ponctuelle, limitée aux zones d'ouverture sur le versant, et le relief comme la végétation périphérique participent à en atténuer la portée visuelle à l'échelle de la vallée.

SIMULATION — VISION ORTHOSCOPIQUE* (PERCEPTION « À TAILLE RÉELLE »)






*Distance orthoscopique = 50 cm (perception à taille réelle avec l'image tenue « à bout de bras » pour une impression sur format A3)*

## 3 - *Simulation depuis la RD 607 à hauteur du poste de transformation/livraison combiné*













Le projet photovoltaïque est longé par la RD 607. A cette échelle, la perception du site se fait à une distance rapprochée, notamment à hauteur du poste de livraison, situé en limite sud du projet. Ce dernier bénéficie d'un habillage en bardage bois de type châtaignier, permettant une meilleure intégration paysagère en atténuant l'aspect technique du bâtiment et en l'accordant aux tonalités naturelles environnantes. Ici représenté dans une teinte de bois neuf, il grisera naturellement avec le temps.

Les infrastructures s'insèrent dans un tissu dense et majoritairement arboré où la visibilité du projet reste globalement filtrée par la végétation. Quelques ouvertures ponctuelles sont présentes, offrant une vue partielle sur les installations, comme au croisement avec le chemin existant longeant le projet au sud.
Sur cette section, un cordon végétal sera mis en place, composé d'essences locales visant à renforcer le rideau existant et à atténuer davantage l'impact visuel du projet depuis la RD 607 (arbousier, bruyère arborescente, filaires).

**En savoir +**

Les autres incidences sont détaillées aux chapitres VI 3.5 et VIII de l'étude d'impact

# Autres incidences analysées

## Incidences cumulées avec d'autres projets

Une consultation des avis de l'Autorité environnementale a été réalisée dans un rayon de 5 km autour du projet. Seuls trois projets récents ont été retenus : l'installation de panneaux solaires à Lucciana (2018), la révision de la carte communale de Vignale (2021), et le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Volpajola. **Ainsi, en tenant compte des projets environnants, les incidences cumulées apparaissent similaires à celles du projet de centrale photovoltaïque de Vignale, sans effet supplémentaire venant s'y ajouter.**

**Pas d'incidence cumulée avec les autres projets sur le territoire**

## Incidences liées à la vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs

Le risque principal concernant le local technique dont l'inondation entraînerait seulement un arrêt temporaire de la production, sans incidence environnementale. Concernant l'incendie, le risque est limité grâce aux précautions techniques (protection des câbles, espacement des panneaux, dispositifs paratonnerres) et aux obligations de débroussaillement qui réduisent la propagation d'un feu. Un départ de feu pourrait endommager localement certains équipements, mais sans conséquence significative ou durable sur l'environnement. L'entretien du site en lien avec le projet contribuant par ailleurs à limiter ces aléas.

MESURES

MR7 Dispositifs préventifs de lutte contre les risques incendie et foudre

**Incidence résiduelle très faible**

## Incidences du raccordement au réseau électrique

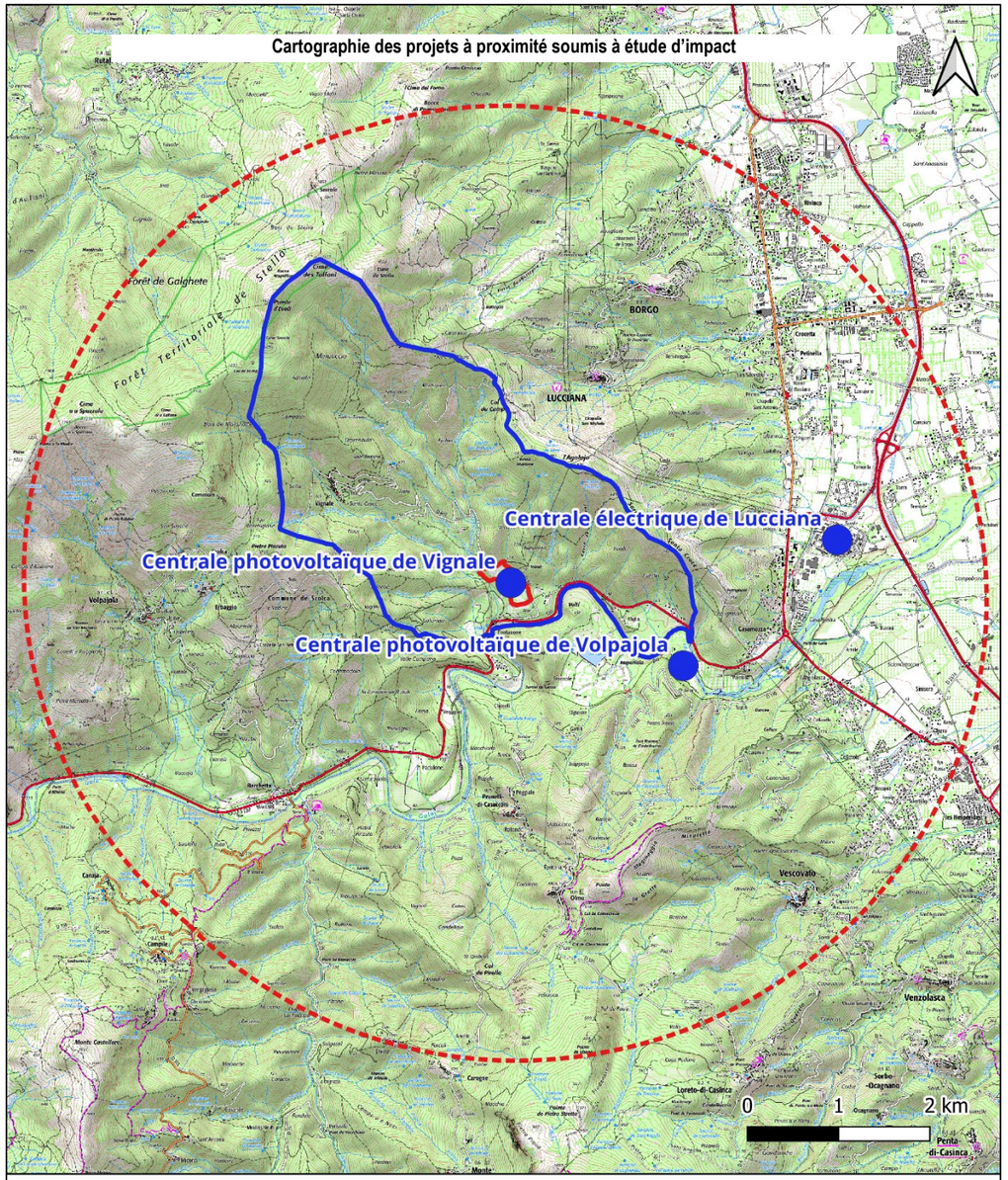
Le raccordement est envisagé au sud-est du projet, sur le poste « source » de Lucciana. À ce stade du développement du projet, le linéaire de raccordement est estimé à 3 km avec une largeur de la tranchée de 80 cm environ pour une profondeur de 80 cm en bord de route.

Au regard des milieux naturels, le raccordement pressenti n'impacte aucune zone sensible ou protégée. Il concerne des milieux anthropisés et sera intégré aux voiries. Ainsi, l'incidence de ce raccordement devrait être négligeable.

Pour rappel, ce raccordement reste du ressort du gestionnaire de réseau. EDF power solutions ne maîtrise donc pas ces travaux (modalités, périodicité…).

**Incidence résiduelle négligeable**

Cartographie des projets à proximité soumis à étude d'impact




**Légende**

- Zone d'étude élargie (5km)
- Zone d'étude immédiate
- Projets retenus pour l'évaluation des incidences cumulées
- Incidences identifiées dans la communale de Vignale

Fond de carte : IGN

# Evaluation des incidences Natura 2000

L'étude bibliographique révèle la présence d'un unique périmètre Natura 2000 dans un rayon de 5 km, distance jugée pertinente pour traiter les incidences potentielles du projet sur les périmètres écologiques alentours. Ce périmètre, "Massif du Tenda et forêt de Stella", est de type ZSC et se concentre sur la protection d'espèces et habitats remarquables, au titre de la directive "Habitats" de 1992.

Le projet, caractérisé par son isolement géographique (bassins versants distincts) et hydrologique (absence de continuité du réseau d'eau entre les deux sites), n'entraînera aucune incidence directe sur les masses d'eau superficielles ou souterraines du périmètre Natura 2000, et donc pas d'impact sur les milieux aquatiques associés.

Bien que le projet ne présente pas d'impact direct sur le périmètre, quatre espèces mentionnées dans le DOCOB du site Natura 2000 ont été retenues pour l'évaluation des incidences, en raison de leur capacité potentielle à se déplacer jusqu'au terrain d'assiette du projet.

Compte tenu de l'envergure et de la nature du projet (installations photovoltaïques reposant sur des fondations légères) l'impact brut sur ces espèces est très faible : perturbations limitées dans le temps, absence de réduction des zones de chasse, pas de destruction d'arbres avec cavités ni de gîtes potentiels.

Néanmoins, malgré cette faible intensité des effets du projet sur ces espèces, les mesures d'évitement et de réduction prévues minimiseront davantage encore l'impact du projet.

Le tableau suivant synthétise l'évaluation des incidences résiduelles du projet sur le périmètre Natura 2000 et ses composantes, après prise en compte des mesures d'évitement et de réduction :

| Composante | Nom de l'espèce | Niveau d'enjeu local | Intensité de l'effet du projet | Portée | Temporalité | Niveau d'incidence résiduelle |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Réseau hydrographique | / | Modéré à fort | Faible | Faible | / | Nulle |
| Habitats | / | Fort | Faible | Faible | / | Nulle |
| Faune | *Pipistrellus pipistrellus* | Très faible | Faible | Faible | Temporaire à permanent | Très faible |
| | *Hypsugo savii* | Très faible | Faible | Faible | Temporaire à permanent | Très faible |
| | *Tadarida teniotis* | Très faible | Faible | Faible | Temporaire à permanent | Très faible |
| | *Hierophis viridiflavus* | Faible | Faible | Faible | Temporaire | Très faible |

**En conclusion, le projet engendrera une incidence très faible sur l'unique périmètre Natura 2000 situé dans un rayon de 5 km autour du site.**

# Synthèse globale des incidences résiduelles

| Enjeu | | | Phase du projet Description | Incidences potentielles | Niveau d'incidence brute | Mesures d'Évitement (ME) et de réduction (MR) | Niveau d'incidence résiduelle | Justification de l'incidence résiduelle | Besoin compensatoire (oui/non) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Intitulé | | Niveau | | Description | | | | | |
| **Climat** | | **Fort** | Travaux/démantèlement | Pas d'enjeu direct sur les paramètres climatiques tels que l'ensoleillement, la pluviométrie ou encore la couverture nuageuse. | **Nul/négligeable** | **MR3, MR4, MR9, MR16** | **Nul/négligeable** | | **Non** |
| | | | Exploitation | Contribue à la production d'électricité verte non polluante directement pour l'atmosphère et donc au maintien des paramètres à leur état actuel. | **Positif** | | **Positif** | | |
| **Les terres et le sol** | | **Modéré** | Travaux/démantèlement | Installations légères qui limitent les excavations et mesures pour éviter au maximum la pollution des sols. | **Modérée** | **ME4, MR1, MR3, MR5, MR16** | **Faible** | Le sol est peu ou pas travaillé et prévenu de tout déversement polluant accidentel. | **Non** |
| | | | Exploitation | | **Faible** | **ME4, MR3, MR5, MR12** | **Très faible** | | **Non** |
| **L'eau** | **Eaux souterraines** | **Fort** | Travaux/démantèlement | Risque de pollution des nappes souterraines par déversement accidentel et lessivage par les eaux de pluie. Mesures envisagées pour éviter l'accident. | **Modéré** | **ME4, MR1, MR3, MR4, MR5, MR16** | **Faible** | Les substances dangereuses ne pourront pas atteindre les nappes souterraines, qui seront prévenues de toute pollution (sauf accident). | **Non** |
| | | | Exploitation | La centrale photovoltaïque ne sera pas source de pollution pour les eaux souterraines, en fonctionnement normal. | **Faible** | **ME4, MR3, MR5** | **Très faible** | Les mesures prises en phase travaux seront appliquées en phase d'exploitation, malgré le risque de contamination quasi nul (caractère exceptionnel). | |
| | **Eaux superficielles** | **Fort** | Travaux/démantèlement | Risque temporaire de pollution des eaux superficielles en lien avec l'utilisation produits polluants (carburant notamment), les rejets de chantier et déchets et le ruissellement, notamment en cas de mauvaise gestion ou de pluie. Pas d'augmentation des surfaces artificialisées. | **Modérée** | **ME4, MR1, MR2, MR3, MR4, MR5, MR16** | **Faible** | Les substances dangereuses ne pourront pas atteindre les eaux superficielles, qui seront prévenues de toute pollution (sauf accident). | **Non** |
| | | | Exploitation | Risque diffus de pollution des eaux en cas de ruissellement d'eaux pluviales contaminées par les produits d'entretien, en l'absence de gestion adaptée. | **Très faible** | **ME4, MR3, MR5, MR12** | **Très faible** | Les mesures prises en phase travaux seront appliquées en phase d'exploitation, malgré le risque de contamination quasi nul (caractère exceptionnel). | **Non** |
| **Climat et vulnérabilité au changement climatique** | | **Fort** | Exploitation | Le projet contribue à la transition énergétique en réduisant les émissions, sans aggraver la vulnérabilité climatique locale, grâce à une conception adaptée et une faible empreinte environnementale. | **Positif** | | **Positif** | | **Non** |
| **Vulnérabilité au risque d'accident ou de catastrophe majeur** | | **/** | Exploitation | Risque de combustion des équipements en cas d'incendie. | **Faible** | **MR7, MR18** | **Très faible** | Les mesures de prévention incendie permettront de protéger les équipement et d'éviter la propagation. | **Non** |

| Enjeu | | | Phase du projet Description | Incidences potentielles | Niveau d'incidence brute | Mesures d'Évitement (ME) et de réduction (MR) | Niveau d'incidence résiduelle | Justification de l'incidence résiduelle | Besoin compensatoire (oui/non) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Intitulé | | Niveau | | Description | | | | | |
| Biodiversité | **Habitats** | Enjeux très faibles à forts | Travaux / démantèlement | Destruction / altération partielle des habitats<br>Pollution accidentelle en phase de travaux | **Négligeable à modéré** | **ME2, ME3, MR1, MR2, MR3, MR4, MR5 et MR11** | **Négligeable à très faible** | Les habitats à enjeux ont été préservés en grande majorité. | **Non** |
| | | | Exploitation | Modification des conditions abiotiques<br>Risque d'implantation et expansion d'espèces invasives | **Négligeable à faible** | **ME2, ME4, MR2, MR7, MR8, MR9, MR12, MR16 et MR18** | **Négligeable à très faible** | Les mesures ERC permettront de créer de favoriser le développement et la diversification des habitats du site, notamment au travers du pâturage extensif. | **Non** |
| | **Flore** | Enjeux faibles à modérés | Travaux / démantèlement | Destruction d'espèce végétale patrimoniale | **Faible à modéré** | **ME2, ME3, MR1, MR3, MR5, MR6, MR7, MR8 et MR11** | **Négligeable à très faible** | Aucune espèce protégée ne sera détruite et des milieux naturels sont préservés | **Non** |
| | | | Exploitation | Augmentation de la pression de pâturage<br>Modification des conditions abiotiques | **Négligeable à modéré** | **ME2, ME4, MR2, MR12, MR16 et MR18** | **Négligeable à très faible** | Les mesures de gestion préconisées permettront de favoriser le développement des espèces patrimoniales ainsi que la diversification du cortège floristique. | **Non** |
| | **Oiseaux** | Enjeux très faibles à forts | Travaux / démantèlement | Destruction et dérangement d'individus<br>Altération et destruction des habitats de nidification, de chasse et/ou de repos | **Négligeable à fort** | **ME2, ME3, MR2, MR5, MR7, MR8, MR9, MR10 et MR11** | **Négligeable à faible** | Aucun individu ne sera détruit, seuls des ronciers peu fonctionnels seront détruits et l'altération des modules solaires a été significativement réduire. | **Non** |
| | | | Exploitation | Modification de l'attractivité du site<br>Altération des corridors écologiques<br>Augmentation indirecte du risque de prédation | **Modéré à fort** | **ME2, ME4, MR7, MR8, MR12, MR16, MR17 et MR18** | **Négligeable à très faible** | Les principales mesures de gestion du sites et des habitats ont été mis en œuvre en faveurs de la pie-grièche écorcheur qui trouvera des habitats de nidification intact et des habitats de chasses géré par un pâturage extensif. | **Non** |
| | **Chiroptères** | Enjeux très faibles à modérés | Travaux / démantèlement | Dérangement d'individus | **Faible à modéré** | **ME2, ME3, MR2, MR5, MR7, MR8, MR9, MR10 et MR11** | **Négligeable** | De nombreuses mesures favorables à ce taxon ont été développées. Elles permettront de limiter significativement les incidences. | **Non** |
| | | | Exploitation | Dérangement d'individus | **Faible à modéré** | **ME4, MR7, MR8, MR12, MR16 et MR18** | **Négligeable** | De nombreuses mesures favorables à ce taxon ont été développées. Elles permettront de limiter significativement les incidences. | **Non** |
| | **Mammifères terrestres** | Enjeux très faibles | Travaux / démantèlement | Dérangement d'individus | **Très faible** | **ME2, ME3, MR2, MR4, MR5, MR7, MR8, MR10 et MR11** | **Négligeable** | Les travaux seront réalisés en dehors de la période de reproduction et des zones refuges seront conservées | **Non** |
| | | | Exploitation | Dérangement d'individus | **Très faible** | **ME4, MR7, MR12, MR13, MR14, MR16 et MR18** | **Négligeable** | Aucune incidence significative | **Non** |

| Enjeu | | | Phase du projet Description | Incidences potentielles | Niveau d'incidence brute | Mesures d'Évitement (ME) et de réduction (MR) | Niveau d'incidence résiduelle | Justification de l'incidence résiduelle | Besoin compensatoire (oui/non) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Intitulé | | Niveau | | Description | | | | | |
| | **Amphibiens** | Enjeux faibles à modérés | Travaux / démantèlement | Altération des habitats par pollution accidentelle | **Très faible** | **ME2, MR3, MR5, MR7, MR10 et MR11** | **Négligeable** | Les mesures permettront d'éviter tout risque de pollution accidentelle ainsi que toute dégradation de leurs habitats. | **Non** |
| | | | Exploitation | - | **Négligeable** | **ME4** | **Négligeable** | Aucune incidence | **Non** |
| | **Reptiles** | Enjeux faibles à modérés | Travaux / démantèlement | Destruction et dérangement d'individus<br>Altération d'habitats de reproduction et d'alimentation | **Faible à modéré** | **ME2, ME3, MR2, MR3, MR5, MR7, MR8, MR9, et MR11** | **Négligeable à très faible** | Les travaux seront réalisés en dehors de la période de reproduction et les refuges (muret) seront préservés. Les mesures permettent de réduire significativement les incidences. | **Non** |
| | | | Exploitation | Modification de l'attractivité du site | **Modéré à fort** | **ME4, MR7, MR12, MR16 et MR18** | **Négligeable** | Plusieurs mesures de la démarche ERC seront favorables à ce taxon. La création d'habitats semi-ouverts | **Non** |
| | **Insectes** | Enjeux très faibles à faibles | Travaux / démantèlement | Destruction et dérangement d'individus<br>Altération d'habitats de reproduction et d'alimentation | **Faible** | **ME2, ME3, MR3, MR9 et MR11** | **Négligeable** | Les mesures prises permettront d'éviter les périodes de fortes sensibilités et des habitats favorables seront créés au sein de secteurs initialement peu favorables. | **Non** |
| | | | Exploitation | Modification de l'attractivité du site | **Très faible** | **ME4, MR2, MR7, MR8, MR12, MR16 et MR18** | **Négligeable** | Plusieurs mesures de la démarche ERC seront favorables à ce taxon. La mise en œuvre d'un pâturage extensif sera favorable a ce taxon. | **Non** |
| | **Trames et corridors** | Enjeux très faibles à faibles | Travaux / démantèlement | Destruction de corridors locaux associés aux haies | **Modéré** | **ME2, ME3, MR2, MR3, MR4, MR5, MR8, MR11 et MR18** | **Négligeable** | Plusieurs mesures de la démarche ERC permettent d'éviter significativement les incidences. | **Non** |
| | | | Exploitation | - | **Négligeable** | **MR12 et MR18** | **Négligeable** | Plusieurs mesures de la démarche ERC permettent d'éviter significativement les incidences. | **Non** |
| **Population** | **Habitat et populations** | **Modéré** | Travaux/démantèlement | Nuisances liées à la circulation des engins, à l'aménagement des accès et aux bruits du chantier. Présence d'une zone résidentielle à proximité. | **Modéré** | **ME1, MR5, MR9, MR10** | **Très faible** | Le bien-être des habitants sera assuré par la régulation de la circulation des engins et le contrôle des poussières libérées dans l'air. | **Non** |
| | | | Exploitation | Aucune source de nuisance. | **Nul/négligeable** | | **Nul/négligeable** | | |
| | **Équipements et réseaux** | **Fort** | Travaux/démantèlement | Production ponctuelle de déchets gérés dans les filières adaptées, interventions limitées sur le réseau électrique, aucune sollicitation des réseaux d'eau potable, d'assainissement ou d'eaux pluviales. Enfin, un accès facilité par la proximité de la RT20 avec quelques | **Modéré** | **MR1, MR4, MR9, MR15, MR16** | **Très faible** | Le projet vient améliorer le réseau et la perturbation des réseaux existants sera nulle à temporaire. | **Non** |

| Enjeu | | | Phase du projet Description | Incidences potentielles | Niveau d'incidence brute | Mesures d'Évitement (ME) et de réduction (MR) | Niveau d'incidence résiduelle | Justification de l'incidence résiduelle | Besoin compensatoire (oui/non) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Intitulé | | Niveau | | Description | | | | | |
| | | | | perturbations à la circulation toutefois. | | | | | |
| | | | Exploitation | Pas de perturbation des réseaux et équipement et amélioration en particulier de la desserte électrique et de la ressource en électricité pour le territoire. | **Positif** | | **Positif** | | **Non** |
| | **Économie et emploi** | **Fort** | Travaux/démantèlement | Source d'emploi local et retombées économiques positives à l'échelle du territoire. | **Positif** | | **Positif** | | **Non** |
| | | | Exploitation | Source d'emploi moindre mais liée à la maintenance et l'entretien, donc sur une période plus longue. | **Positif** | | **Positif** | | **Non** |
| | **Agriculture** | **Très fort** | Toutes phases | Maintien d'une activité agricole compatible avec le projet, mesures d'insertion paysagère et d'absence de pollution des sols. | **Faible** | **ME1, ME2, MR2, MR13** | **Très faible** | | **Non** |
| **Santé humaine** | **Qualité de l'air** | **Faible** | Travaux/démantèlement | Émissions ponctuelles de poussières et de gaz d'échappement liées aux engins ; effets faibles, localisés et temporaires | **Faible** | **MR4, MR7, MR9, MR10** | **Très faible** | Pollution relative et temporaire, tout de même encore réduite grâce aux mesures logistiques. | **Non** |
| | | | Exploitation | Alternative aux sources d'électricité émettrices de polluants, le projet permet une production d'électricité renouvelable, propre et sans émission directe. | **Positif** | | **Positif** | | **Non** |
| | **Acoustique** | **Faible** | Travaux/démantèlement | Nuisances sonores générées par les engins et opérations techniques, dans un contexte déjà marqué par le bruit de la circulation sur la RT20. | **Faible** | **MR4, MR10** | **Très faible** | Pollution relative et temporaire, tout de même encore réduite grâce aux mesures logistiques. | **Non** |
| | | | Exploitation | Le fonctionnement du parc est silencieux, les seuls équipements émettant un bruit ponctuel (onduleurs, transformateurs) génèrent un niveau sonore faible en journée, absent la nuit. | **Négligeable** | | **Négligeable** | | **Non** |
| | **Impact sur la santé des populations** | **Faible** | Travaux/exploitation/démantèlement | Risque éventuel de prolifération de moustiques en phase travaux et démantèlement, atténué par des mesures adaptées. Aucun risque en phase de fonctionnement pour la santé des populations. | **Nul/négligeable** | **MR3, MR7, MR9** | **Nul/négligeable** | | **Non** |
| | **Risques naturels** | **Mouvement de terrain** **Faible** | Travaux/démantèlement | Sol peu stable par sa nature, mais le projet n'augmente pas le risque de mouvement de terrain. Réalisation d'une étude technique dans le cadre du projet. | **Nul/négligeable** | | **Nul/négligeable** | | **Non** |
| | | | Exploitation | | **Nul/négligeable** | | **Nul/négligeable** | | **Non** |
| | | **Incendie** **Fort** | Travaux/démantèlement | Manipulation de substances dangereuses et inflammables qui augmente le risque incendie. | **Fort** | **MR3, MR5, MR7** | **Faible** | L'entretien de la parcelle (OLD) et la manipulation de substance sur dalle technique limite fortement le risque. | **Non** |
| | | | Exploitation | Activité qui contribue au risque incendie de par la nature des équipements, électriques, et la végétation environnante. Entretien régulier et obligation de réaliser les OLD. | **Modéré** | **MR2, MR3, MR5, MR18** | **Très faible** | | **Non** |

| Enjeu | | | | Phase du projet Description | Incidences potentielles | Niveau d'incidence brute | Mesures d'Évitement (ME) et de réduction (MR) | Niveau d'incidence résiduelle | Justification de l'incidence résiduelle | Besoin compensatoire (oui/non) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Intitulé | | Niveau | | | Description | | | | | |
| | | **Inondation** | **Faible** | Travaux/démantèlement | Le projet se situe hors de la zone aléa inondation, mais sa réalisation peut accroître le ruissellement des eaux pluviales, ce qui nécessite la mise en place de mesures strictes pour en limiter les impacts. L'incidence est indirecte. | **Faible** | **ME1, MR2** | **Très faible** | Les choix de structure ne nécessitent aucune imperméabilisation. Le projet ne contribue donc pas au risque inondation. | **Non** |
| | | | | Exploitation | Le risque de contribution aux inondations est faible, grâce à la légèreté des équipements et à l'espacement des panneaux qui favorisent le ruissellement des eaux pluviales. | **Faible** | **ME1, MR2** | **Très faible** | | **Non** |
| | | **Amiante** | **Faible** | Travaux/démantèlement | Aucun risque, absence d'amiante environnemental. | **Nul/négligeable** | | **Nul/négligeable** | | **Non** |
| | | | | Exploitation | | **Nul/négligeable** | | **Nul/négligeable** | | **Non** |
| | **Risques technologiques** | **Modéré** | | Travaux/démantèlement | Proximité de la RT20 et du transport de substances dangereuses, néanmoins encadrée, ainsi que transport de déchets industriels lors du démantèlement. | **Faible** | **ME4, MR3, MR4, MR5, MR7** | **Très faible** | Les mesures de manipulation de substances dangereuses, de circulation et d'entretien OLD préviennent du risque technologique, déjà à plusieurs centaines de mètres du site. | **Non** |
| | | | | Exploitation | Pas de risque en phase exploitation. | **Nul/négligeable** | | **Nul/négligeable** | | **Non** |
| **Biens matériels, patrimoine culturel et paysage** | **Contexte patrimonial** | **Faible** | | Travaux/démantèlement et Exploitation | Le recensement du patrimoine réglementairement protégé, au titre des sites et monuments historiques, n'en fait apparaître aucun sur un rayon de 2km autour du périmètre d'étude. | **Faible** | **ME1, ME2, MR15, MR16** | **Faible** | Amélioration de l'insertion visuelle | **Non** |
| | **Paysage et perceptions : perceptions en surplomb depuis les villages perchés sur le versant opposé et Vignale au-dessus du projet** | Fort à faible | | | Projet perçu de façon significative depuis les ouvertures panoramiques | **Fort** | | **Modéré** | Atténuation de la perception depuis la route départementale | **Non** |
| | **Paysage et perceptions : perceptions ponctuelles le long des axes de circulation de la vallée** | | | | Modifications ponctuelles sur des sections localisées dans un environnement de maquis arboré | **Modéré** | | **Modéré** | Insertion du projet dans la trame paysagère et filtrage de la perception des structures | **Non** |
| | **Paysage et perceptions : perceptions immédiates depuis la section de la RD 607 longeant le projet** | | | | Ajout d'un nouveau motif paysager en arrière-plan de la lisière arborée | **Faible** | | **Faible** | | **Non** |

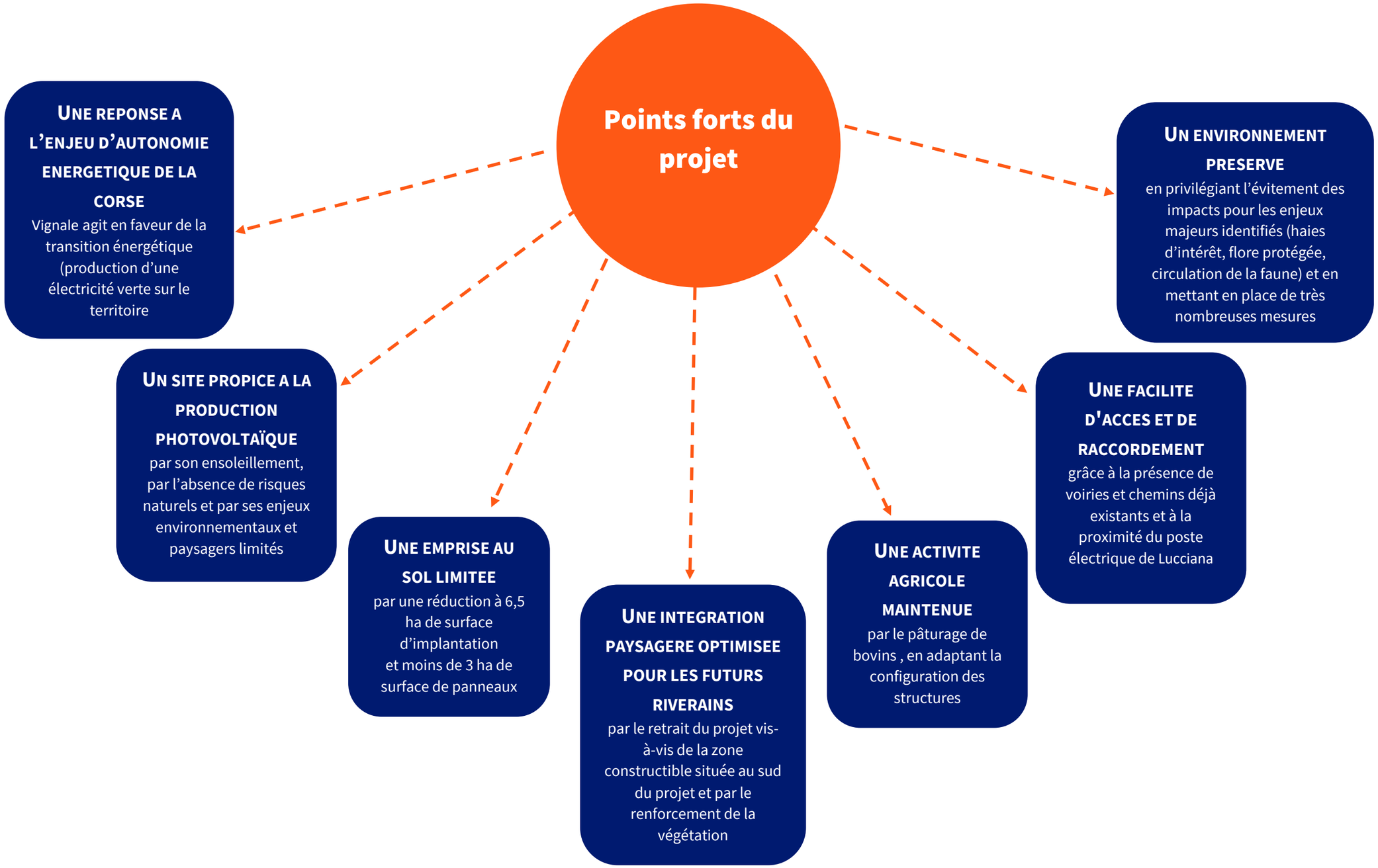
# Synthèse des mesures

| Code de la mesure | Nom de la mesure | Description succincte de la mesure | Thème ciblé | Phase | Coût |
|---|---|---|---|---|---|
| ME1 | Choix du site d'accueil de la centrale photovoltaïque | Le choix du site, en amont de la phase de conception, a permis de sélectionner un site à la topographie et aux conditions d'exploitations favorables au fonctionnement d'une centrale photovoltaïque. | Milieu physique, naturel, humain et paysager | Conception | Intégré dans les coûts du projet. |
| ME2 | Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu | Evitement des zones à forte enjeux (zone de nidification de la Pie-grièche écorcheur, ensemble d'habitats fonctionnelles…) | Milieu naturel | Conception | Intégré dans les coûts du projet. |
| ME3 | Balisage des zones à enjeux écologiques | Balisage permettant d'éviter toutes incidence envers les spécimens de *Serapias parviflora* et les habitats des espèces à fort enjeux. | Milieu naturel | Conception | Environ 1 000 euros HT. |
| ME4 | Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu | L'absence d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant permettra la préservation des habitats, de la faune et la flore locale. Cela permettra également d'empêcher la contamination des nappes d'eau souterraines et des eaux superficielles. | Milieu physique et naturel | Phase travaux et exploitation | Intégré dans les coûts du projet. |
| MR1 | Préservation des sols en place et réutilisation préférentielle sur site des matériaux excavés | La topographie du site choisi permettra de modifier au minimum la structure du sol et la topographie de la parcelle. Cette mesure permet également de limiter l'import de terres contaminées et d'espèces exotiques envahissantes. En cas de besoin de terre supplémentaire, les carrières locales seront sollicitées. | Milieu physique et naturel | Phase travaux | Intégré dans les coûts du projet. |
| MR2 | Choix de structures permettant le maintien de l'activité agricole en place et l'écoulement naturel des eaux pluviales | La mise en place de panneau élevés permettra le passage des troupeaux et le maintien de l'activité agricole en place, mais écoulement d'assurer que les écoulement naturels des eaux pluviales ne soient pas perturbés. | Milieu physique et naturel | Phase travaux et exploitation | Intégré dans les coûts du projet. |
| MR3 | Dispositifs préventifs de lutte contre les risques de pollutions accidentelles et gestion des déchets | Afin d'éviter la contamination des sols, des eaux souterraines et des eaux superficielles, les substances dangereuses seront manipulées sur des plateformes techniques imperméables.<br>Des kits et protocoles anti-pollution seront mis à disposition des équipes. | Milieu physique, naturel et humain | Phase travaux | 1000 euros pour 15 Kits absorbant tous liquides 45L. |
| MR4 | Adaptation des modalités de circulation des véhicules et engins de chantier | Un plan de circulation sera mis en place pour limiter les déplacements des véhicules et engins sur le chantier. Cette mesure permettra de limiter la compaction des sols, de destruction d'espèces et de nuisances sur les populations humaines (pollution et poussières). | Milieu physique, naturel et humain | Phase travaux | Intégré dans les coûts du projet. |
| MR5 | Sensibilisation environnementale du personnel | L'ensemble du personnel intervenant sur le chantier sera sensibilisé aux enjeux environnementaux par EDF power solutions et ses partenaires. Cette sensibilisation portera sur les risques de pollution, les aléas naturels, la préservation des milieux naturels (espèces protégées, zones sensibles) … Elle prendra plusieurs formes : accueil environnement, réunions régulières, affichages et signalétiques spécifiques. | Milieu physique, naturel et humain | Phase travaux | Intégré dans les coûts du projet. |
| MR6 | Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives) | Les terrains remaniés favorisent l'installation d'espèces exotiques envahissantes (EEE), comme la Sétaire à petites fleurs, identifiée sur site. Sa gestion repose sur l'arrachage manuel ou la fauche avant floraison, à renouveler régulièrement. | Milieu naturel | Phase travaux | 3 000 euros HT. |
| MR7 | Dispositifs préventifs de lutte contre les risques incendie et foudre | Un citerne sera mise à disposition en cas d'incendie.<br>La réalisation d'une bande débroussaillée de 10 m autour du projet et des obligations légales de débroussaillement sur une bande de 50 permettra de limiter la propagation de l'incendie en cas de départ de feu. | Milieu physique, naturel et humain | Phase travaux | 14 000 euros et 2000 euros HT par an. |
| MR8 | Limitation et adaptation des emprises du projet | Le design de la centrale solaire est adapté pour favoriser la biodiversité. Les panneaux sont surélevés (≥ 1 m) et espacés (≥ 3 m) pour permettre le développement de la végétation. Des corridors écologiques sont maintenus pour faciliter la recolonisation par la faune, notamment la Pie-grièche écorcheur. | Milieu naturel | Phase travaux | Intégré dans les coûts du projet. |

| Code de la mesure | Nom de la mesure | Description succincte de la mesure | Thème ciblé | Phase | Coût |
|---|---|---|---|---|---|
| MR9 | Arrosage des pistes d'accès selon les conditions météorologiques | Afin de limiter les envols de poussières sur les pistes en période sèche, des arrosages seront réalisés par temps chaud. | Milieu naturel et humain | Phase travaux | Intégré dans les coûts du projet. |
| MR10 | Adaptation des horaires de chantier et informations sur les chemins et voiries utilisées | Les travaux seront réalisés uniquement en journée, selon un planning resserré pour limiter les nuisances. Une signalisation adaptée sera mise en place en concertation avec les gestionnaires de voirie. | Milieu humain | Phase travaux | Pas de coûts supplémentaires. |
| MR11 | Adaptation des périodes de l'année et des horaires de chantier en faveur de la biodiversité | Pour limiter les impacts sur la biodiversité, les travaux ont été planifiés selon deux types :<br>– Les travaux lourds auront lieu du 1er octobre au 1er mars, avec possibilité d'extension après validation écologique sur le terrain.<br>– Les travaux légers sont autorisés toute l'année, car réalisés dans des zones déjà perturbées, sans impact additionnel attendu sur la faune et la flore. | Milieu naturel | Phase travaux | Coût intégré dans la définition des travaux par le prestataire retenu. |
| MR12 | Gestion écologique des habitats naturels dans la zone d'emprise du projet | La mesure repose sur un plan de gestion annuel de la végétation combinant entretien mécanique et pâturage afin d'assurer en priorité la sécurité et le bon fonctionnement de la centrale, tout en maintenant des milieux favorables à la biodiversité. Une gestion différenciée est mise en œuvre : fauche unique et tardive sans phytosanitaires dans les interrangées, entretien plus régulier sous et devant les panneaux pour des raisons techniques, et fauche automnale des zones pare-feu, si refus de pâturage. Le pâturage est encadré par une période d'exclusion (15 mars–15 mai) pour préserver les Serapias parviflora et le rehaussement des panneaux à 2,2 m pour faciliter la circulation du bétail et la pousse de la végétation. | Milieu naturel | Phase travaux | Entretien : 1 000 € /ha/an pour un entretien mécanique (soit 5 500 €/an pour ce projet).<br>Pâturage : mise à disposition gracieuse des terrains pour l'entretien suivant les besoins de l'exploitant agricole.<br>Matériel agricole : 1 200 € de clôture temporaire pour 400 mètres linéaire |
| MR13 | Réduction du périmètre clôturé pour le pâturage et la faune sauvage | Le site ne sera clôturé qu'en partie Sud, afin d'empêcher la rupture de corridors écologiques et de permettre à la faune de continuer à emprunter le site pour leurs déplacements. | Milieu naturel et paysage | Phase exploitation | Intégré dans les coûts du projet |
| MR14 | Création de passages à faune dans la clôture localisée au Sud | La mesure prévoit l'installation de 10 passes à faune (15 x 15 cm) pour permettre le déplacement des petites et moyennes espèces (reptiles, amphibiens, petits mammifères), tout en excluant la grande faune comme les cervidés. | Milieu naturel | Phase travaux | 675 euros HT + pose 340 € HT. |
| MR15 | Insertion paysagère des différentes structures du projet | Un habillage du poste de livraison et le maintien de haies et de ronciers permettront une meilleure insertion paysagère du projet. | Paysage | Phase exploitation | Traitement architectural : 5 000 € HT<br>Coût global renforcement de la végétation (fourniture + plantation + entretien sur 1 an): ~ 6 500 € HT |
| MR16 | Réalisation des travaux de démantèlement du parc, remise en état du site et recyclage des matériaux | Une fois en fin de vie, les panneaux solaires constituent une source de déchets à traiter.<br>Ces derniers seront démontés et pris en charge par une filière adaptée de gestion des déchets. | Milieu physique, naturel, humain et paysage | Phase démantèlement | Intégrés aux coûts du projet. |
| MR17 | Gestion écologique des habitats naturels en faveur de la Pie-grièche écorcheur dans la zone d'emprise du projet | Afin de préserver la Pie-grièche écorcheur, des mesures d'évitement ont été intégrées dès la conception du projet. En complément, un secteur de 5 000 m² sera aménagé en fruticée basse, propice à la chasse. Certains Chênes-lièges seront également conservés pour servir de perchoirs ou de sites de nidification. | Milieu naturel | Phase travaux | MR 17-1 :<br>Débroussaillement : Intégrés aux coûts du projet.<br>Plantations : 1000 € HT<br>Entretien : Intégrés aux coûts du projet<br>MR16-2 : 2000 € HT |
| MR18 | Adaptation des Obligations Légales de Débroussaillement aux enjeux écologiques du projet | La mesure adapte les OLD pour concilier sécurité incendie et biodiversité. Le débroussaillement sera strict près des infrastructures, mais sélectif dans les zones écologiquement sensibles, en privilégiant des moyens manuels ou mécaniques légers et sans produits phytosanitaires. Les habitats comme la ripisylve et les haies ne seront pas touchés. | Milieu naturel | Phase travaux | Débroussaillement : 2 000 € / ha / an soit 18 000 € / an |
| MS1 | Suivi environnemental en phase travaux par un expert indépendant | Un bureau d'études environnemental indépendant, désigné par le maître d'ouvrage, intervient dès le début du chantier. Il rédige le cahier des charges environnemental, sensibilise le personnel, supervise la mise en œuvre des mesures écologiques, et assure un suivi mensuel du chantier. Il contrôle notamment le respect des réglementations et adapte la fréquence des visites selon les enjeux observés. | Milieu naturel | Phase travaux | Rédaction du cahier des charges : 500 € HT<br>Suivi du chantier : 6 000 € HT<br>Coût total : 6 500 € HT |

| Code de la mesure | Nom de la mesure | Description succincte de la mesure | Thème ciblé | Phase | Coût |
|---|---|---|---|---|---|
| MS2 | Suivi environnemental en phase exploitation par un expert indépendant | Des suivis écologiques seront réalisés à N+1, N+2, N+3, N+5, et N+10 pour vérifier l'efficacité des mesures :<br>– Flore : 2 sorties au printemps (avril-mai) ;<br>– Faune (avifaune, reptiles) : 4 sorties entre mai et août ; | Milieu naturel | Phase d'exploitation | Rédaction du cahier des charges : 2 000 € HT<br>Suivi terrain : 19 200 € HT<br>Coût total : 21 200 € HT |
| MA1 | Transplantation des Sérapias à langue (*Serapias lingua*) | Les spécimens présents seront transplantés en période de dormance (octobre-novembre) vers un site écologiquement équivalent. La réimplantation manuelle respectera les profondeurs et densités d'origine. Un arrosage ponctuel pourra être réalisé si nécessaire. Un suivi écologique (reprise, floraison, reproduction) sera mis en place avec cartographie et relevés floristiques. | Milieu naturel | Phase travaux | Mobilisation d'engins et d'un écologue : 2 000 € HT. |

# Le projet en synthèse


Points forts du projet
UNE REPONSE A L'ENJEU D'AUTONOMIE ENERGETIQUE DE LA CORSE
Vignale agit en faveur de la transition énergétique (production d'une électricité verte sur le territoire
UN SITE PROPICE A LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE
par son ensoleillement, par l'absence de risques naturels et par ses enjeux environnementaux et paysagers limités
UNE EMPRISE AU SOL LIMITEE
par une réduction à 6,5 ha de surface d'implantation et moins de 3 ha de surface de panneaux
UNE INTEGRATION PAYSAGERE OPTIMISEE POUR LES FUTURS RIVERAINS
par le retrait du projet vis-à-vis de la zone constructible située au sud du projet et par le renforcement de la végétation
UNE ACTIVITE AGRICOLE MAINTENUE
par le pâturage de bovins , en adaptant la configuration des structures
UN ENVIRONNEMENT PRESERVE
en privilégiant l'évitement des impacts pour les enjeux majeurs identifiés (haies d'intérêt, flore protégée, circulation de la faune) et en mettant en place de très nombreuses mesures
UNE FACILITE D'ACCES ET DE RACCORDEMENT
grâce à la présence de voiries et chemins déjà existants et à la proximité du poste électrique de Lucciana

**EDF power solutions**

**Décembre 2025**